

www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

La suite de l'histoire des duchés de Savoie et de Piémont et du royaume de Sardaigne, et l'histoire de Genève

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXXVI [1776]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 38

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-27498>

Section II. Genève recouvre sa liberté. Arrangement entre le duc de Savoie & la ville.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien - von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material - from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes - des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

SECT. I.
Histoire de
Genève
jusqu'en
1500.

nommée *Gaillard*, & qui avoit été bâtie par un Comte de *Genève*.
A cause de cette place, le Duc avoit l'exécution des malfaiteurs,
condamnés par les Syndics à peine corporelle, ainsi qu'il fuit. Les
Syndics envoyoit la sentence au *Vidomme*, avec cette adresse: & à
vous Monsieur le *Vidomme*, mandons & commandons faire mettre cet-
te notre sentence à exécution. On lui remettoit le criminel, à la por-
te du château de l'Isle, que les Comtes de *Genève* avoient tenu
autrefois des évêques, comme leurs officiers & capitaines. En cet-
te qualité ils avoient été chargés du soin de l'exécution des malfai-
teurs, & cet office d'exécution étoit attaché au château *Gaillard*.
Quand le *Vidomme* avoit fait mener le criminel jusques-là, il faisoit
crier par trois fois; y a-t-il ici quelqu'un pour Monsieur de Savoie,
Seigneur du Chastel-Gaillard? & au troisième cri, le Chatelain de
Gaillard, ou quelqu'un pour lui, s'avançoit; le *Vidomme*, dans ce
tems-là lui exposoit le contenu de la sentence, & commandoit au
Chatelain de faire exécuter le criminel. Alors le Chatelain le remet-
toit à l'exécuteur, & l'exécution se faisoit, non dans les terres du
Duc, mais dans un lieu appellé *Champel*, qui étoit de la juridiction
de l'Evêque".

III. Le Duc tenoit à *Genève* le Château del'Isle, dont le *Vidomme* avoit
le gouvernement, & c'étoit là qu'étoient les prisons. Le Château
 tiroit son nom d'une *Isle*, où il étoit situé, & qui est formée par le
Rhône, dans la ville de *Genève*".

Si *Charles III* eût voulu se contenter des droits qu'il possédoit lé-
gitimement dans *Genève*, il auroit pû les conserver toute sa vie;
mais pour avoir voulu y prendre plus qu'il ne lui étoit dû, il perdit
le tout".

SECTION II.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

*Genève recouvre sa liberté. Arrangement entre le Duc de Savoie & la
ville. Emprisonnement de l'Ambassadeur de France. Histoire de Ber-
thelier de Genève. Origine du mot HUGUENOT. Alliance entre Ge-
nève & Fribourg. Petits defférens entre les Ducs de Savoie & les
Genevois. Commencement de la Reforme dans Genève. Arrangement
entre les Protestans & les Catholiques-Romains. Fasel prêche dans
la ville. On y abolit la messe en 1535.*

*Genève re-
couvre sa
Liberté.*

Les Genevois, quoi qu'infiniment plus foibles, maintinrent leur li-
berté contre les efforts redoublés des Ducs de Savoie. Ces Princes
tenoient, pour ainsi dire, les clefs de leur ville, & régloient à leur gré
le petit commerce de *Genève*. L'argent, presqu'inconnu au bas-peu-
ple, n'étoit gueres moins rare parmi les personnes du premier rang.
Malgré tous ces inconvéniens, qui devoient naturellement enchaîner
l'activité de ces peuples, leur amour pour l'indépendance leur fit sur-
monter tous les obstacles. Ils s'opposèrent avec force & courage à

toutes les entreprises de René. La résidence du Duc de Savoie dans leur ville, quoi qu'elle leur procurât quelque argent, ne leur étoit pas avantageuse. Les mœurs de la jeunesse se corrompoient, ce qui donnoit à René de grandes espérances de réussir enfin dans ses projets d'oppression. Il accusa un Gentil-homme Genevois, nommé *Egria*, d'avoir conspiré, avec un Médecin de Lyon pour empoisonner le Duc. Il se faïsit en conséquence du Médecin, qu'il fit conduire pieds & mains liés à Genève. On enferma ce malheureux dans la prison de l'Isle. Par ordre de René, il fut mis à la question, & ensuite décapité. Ce procédé barbare irrita les magistrats & le peuple, qui firent de vaines remontrances; cependant René n'osa pas condamner à mort *Egria*, qui, s'étant échappé de sa prison, se refugia à Berne en Suisse. Là il engagea ces vertueux Républiquains à représenter eux-mêmes au Duc toutes les oppressions & l'odieuse conduite de René, son frere. Dans le même tems, un Religieux déchauffé prêcha devant le Duc un sermon, où il le comparoit dans un certain endroit à une grande bourse remplie d'une infinité d'autres petites bourses, toutes pleines d'argent, faisant par là allusion à René & à ses associés. Ce sermon, & les remontrances des Bernois firent enfin ouvrir les yeux au Duc, qui ne donna que trois jours à René pour sortir de ses Etats, sous peine de mort. *Philibert*, s'apercevant aussi qu'il n'avoit aucune prétention légitime sur Genève, se retira à Chambéri; ainsi les Genevois recouvrèrent leur ancienne indépendance.

Egria fut donc rappelé; mais bientôt après la peste vint encore désoler la ville, & les dissensions se mirent parmi les Citoyens. Suivant la constitution de Genève, constitution qui se trouve dans toutes les autres Républiques; il n'est pas permis de condamner à mort une personne, à moins qu'elle n'avoue elle-même son crime. Un certain *Cotton*, convaincu d'un crime capital, mourut à la question, sans vouloir confesser. On dépeignit au Duc de Savoie, cet accident sous des couleurs si noires, qu'il réclama dès lors sa juridiction sur la ville. Les Genevois furent obligés de permettre qu'on choisit des arbitres pour juger entr'eux & le Duc. Quoique la plus grande partie des juges fussent sujets du Duc, cela n'empêcha pas qu'ils ne portassent sentence contre lui. Alors, le Duc jura par Dieu & S. Pierre, qu'il se défit de ses prétentions, & qu'il laissoit la mort de *Cotton*, à la connoissance de son neveu, l'Evêque, lorsqu'il seroit en âge d'en décider. Cette affaire se passa en 1503, tems auquel la ville de Genève étoit affligée d'une affreuse famine.

L'année suivante n'est remarquable que par les vols multipliés d'un fripon insigne, d'une adresse & d'une subtilité extraordinaire, qui exerça long-tems son art dangereux dans Genève. Ni les serrures, ni les barreaux, ne pouvoient l'arrêter. Extrêmement modéré dans ses captures, il laissoit toujours aux personnes qui tomboient sous sa main, plus qu'il ne leur emportoit. Cet homme étoit d'une exactitude si ponctuelle à payer ses dettes, & ses dépenses dans les cabarets, qu'on se faisoit un devoir de le bien accueillir. C'est ce qui portoit le com-

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Le Duc de
Savoie re-
nouvelle ses
prétentions
sur Genève.

1503-

Voleur
insigne.
1504-

Sect. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Commence-
ment de
l'Alliance
entre Ge-
nève &
Fribourg.

Charles de
Seissel Evê-
que de
Genève.
1510.

mun-peuple à croire, que tout cet argent lui venoit par magie, ou par un pacte qu'il avoit fait avec le Diable. Néanmoins on se faisoit quelque fois de cet homme: mais, telle étoit la force de sa constitution, qu'il enduroit la torture avec la plus grande fermeté, & même qu'il en paroïssoit peu ému. De cette maniere, il sortoit toujours des prisons lavé, pour ainsi dire, de son crime. Sa mort ne fut pas moins singuliere que ne l'avoit été sa vie; attaqué de la peste; sa mere qui l'assistoit, le voyant privé de la parole, & craignant qu'il ne vint à la recouvrer, le mit dans une bierre, & l'ensévelit ainsi tout vivant. Philibert, Duc de Savoie, Prince d'une humeur douce & équitable, mourut en 1504, & eût pour successeur son frere, Charles. Ce Prince, plus ambitieux que Philibert, ayant eû querelle avec les habitans du Valais, obtint de Genève, un secours de deux mille hommes qui lui furent envoyés, sous le commandement du Capitaine Burdiguin. Non content de cela, il demanda encore à la ville six pieces d'artillerie. On les lui refusa sur les représentations de Pierre Faccon, de Levrery, de Fonte, d'Hurich, & de quelques autres Chefs du Gouvernement. Le Duc de Savoie, jura qu'il se vengeroit de ce refus; mais les citoyens, pour se mettre à l'abri de ces menaces, acheterent la protection du Canton de Fribourg, moyennant le payement d'une couronne par an, avec liberté aux habitans de ce Canton de s'établir à Genève. Alors, le Duc de Savoie, ne voulut, ni entrer dans la ville, ni jurer de maintenir ses privileges, jusqu'à ce qu'on eût remis Levrery entre ses mains; sur quoi ce Magistrat fut arrêté & conduit en prison, par ordre du Chancelier & de l'Evêque. La ville de Fribourg interposa son autorité: les autres Cantons Suisses faisant paroître qu'ils étoient disposés à protéger Genève, Levrery fut, non seulement relâché mais les Genevois l'envoyerent encore auprès de l'Evêque, qui se trouvoit alors dans le Piemont, pour se plaindre à lui des cruelles vexations des officiers du Duc dans Genève. Dans le même tems on fit partir un autre citoyen, nommé Pécolat, pour aller faire des plaintes au Duc lui-même. Ce Prince craignant une confédération des Suisses en faveur de Genève, consentit à se rendre dans cette ville. En effet, il y vint avec sa mere; l'un & l'autre reçurent de leurs sujets un petit présent en vaisselle platte. Ensuite le Duc, non-seulement jura de maintenir les privileges de Genève; mais, il déclara de plus, que la Cour de justice qu'il tenoit dans la ville, n'étoit que le résultat de l'indulgence pure & simple des Syndics & du Conseil.

Philippe de Savoie, après avoir gardé quinze ans le siege de Genève, s'en démit en 1510, en faveur de Charles de *Seissel*, frere de cet Evêque, que Champion chassa de la ville. Charles fut fait en même tems Comte de Genevois, & dans la suite il devint Duc de Nemours en France. *Seissel*, bientôt après son élection, obtint de l'Empereur Maximilien. Roi des Romains, la ratification des privileges de son Evêché. L'année suivante termina les travaux qui entourerent de murs le quartier de S. Gervais. Pour subvenir aux fraix de cette entreprise dispendieuse, on mit une accise sur le vin, & l'on fit un em-

prunt d'argent. Le Duc de Savoie, offrit d'envoyer des ouvriers pour les assister; les Genevois acceptèrent cet offre; mais à condition que le Duc leur donneroit un écrit de sa main, par lequel il reconnoitroit, qu'il les assistoit comme voisins, & non comme ayant quelques prétentions sur la ville. Malgré toutes ces déclarations positives & réitérées, le Duc méditoit sourdement de ruiner les libertés de Genève. Pour cela, il fit un traité de paix avec la France & les Suisses, auxquels il persuada d'intercéder en sa faveur auprès des Genevois. Avant les disputes entre la République & la Maison de Savoie, il se tenoit une foire chaque année dans Genève; l'interruption en étoit également préjudiciable aux deux parties. Le Duc proposa de rétablir cette foire. Par là, il espéroit non seulement renouveler les prétentions de sa famille sur Genève, mais accroître encore ses revenus, par le péage des marchandises qui passeroient sur ses terres. En conséquence, le Duc fit faire aux Genevois les propositions suivantes.

Premièrement, que la Ville & l'Evêque appointeroient un officier, pour recueillir le profit de chaque foire, dont un tiers reviendroit au Duc, un tiers à l'Evêque, & un tiers à la Ville. Secondement, que la ville feroit au Duc un présent annuel. Troisièmement, que la garde des portes de la ville, feroit confiée aux troupes de Savoie, durant le tems de la foire. Quatrièmement, que le Duc recevroit dorenavant une certaine redevance pour chaque nouveau bâtiment, soit dans la ville, soit dans les fauxbourgs.

Ces propositions, comme il est aisé de s'en appercevoir, tendroient directement à la souveraineté de la ville. Les Genevois s'en apperçurent & les rejetterent d'une voix unanime. Le Duc en parfait politique, ne se rebuta pas & chercha d'autres moyens de venir à bout de son entreprise. On proposa des entrevues; il s'en tint même quelques-unes; mais, sans rien déterminer, tant les Genevois se méfioient des intentions de ce Prince. Cette même année il y eut une extrême disette de bled à Genève. François Morlet, Doyen du Chapitre des Machabées, envoya son argenterie aux Magistrats, qui l'employèrent au soulagement des pauvres. Cette action généreuse mérita à cet ecclésiastique bienfaisant, une place *gratis* dans la bourgeoisie.

Les Genevois, nonobstant toutes leurs précautions à maintenir leur liberté contre la maison de Savoie, se trouvoient encore dans une situation précaire. Le Vidame du Duc étoit en possession de l'Isle du Rhône; dans laquelle on avoit bâti la prison pour les laïcs, comme celle du clergé l'étoit dans la juridiction de l'Evêque. Celui-ci avoit excommunié le Concierge du Vidame, & il avoit été arrêté en conséquence. Les officiers du Vidame emprisonnerent à leur tour les officiers de l'Evêque. Un tumulte s'ensuivit, & le Vidame fut obligé de se rendre prisonnier entre les mains des partisans de l'Evêque. Mais enfin, on relâcha les prisonniers de part & d'autre, & le bon ordre parut rétabli.

Le Duc de Savoie, non plus que l'Evêque, n'étoient point en ville, lorsque ceci arriva. Dès qu'ils l'apprirent, ils revinrent aussi-tôt

SECT. II.
Histoire de
Genève.
1500-1535

Propo-
sitions du
Duc de
Savoie.

Rejetées.

1512.

Situation
dangereuse
où se trou-
ve Genève.

Occasionnée
par le Duc
de Savoie.

Secr. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

à Genève. Le Duc saisit cette occasion pour réclamer encore la souveraineté; mais dans la discussion qui se fit de cette affaire, on vit clairement que tout le tort étoit du côté du Vidame. Cela n'empêcha pas le Duc d'insister sur ses prétentions. Il demanda que l'Evêque condamnât à mort les citoyens dont nous avons parlé ci-dessus, & qui avoient sollicité la protection du Canton de Fribourg. Ce n'est pas que le Duc ne les eût fait arrêter lui-même, mais il craignit de s'attirer le ressentiment des Suisses Confédérés. L'Evêque, par une fermeté vraiment héroïque, & digne de son caractère, s'opposa fortement à cette requête. Là dessus le Duc de Savoie lui dit, que comme il l'avoit élevé à l'Episcopat, il pouvoit de même l'en dépouiller, & le rendre le plus pauvre des ecclésiastiques de son Diocèse.

Cet Evêque mourût en 1513, sincèrement regretté & pleuré des Genevois, à cause de la prudence, de la droiture & de la fermeté de sa conduite. Peu s'en fallut que sa mort ne bouleversât entièrement la constitution de Genève.

Et par le
Pape.

Les habitans instruits des fourdes menées de la Cour de Rome; & n'ignorant pas quelle étoit l'ambition de la Maison de Savoie, ferment les portes de leur ville, d'abord après la mort de Charles de Seissel, leur Evêque. Le Chapitre assemblé choisit pour lui succéder, Amédée, Abbé de Beaumont, ecclésiastique d'une famille noble, d'un excellent caractère; mais seulement un peu trop attaché au beau sexe. Ce choix fait, les Chanoines en obtinrent la confirmation des Cantons Suisses. Ils envoyèrent ensuite, aux dépens de l'Abbé, une députation au Pape, pour le prier de ratifier leur choix; mais Sa Sainteté, sur les vives instances du Duc de Savoie, avoit déjà nommé Jean de Savoie, Protonotaire d'Auch. Ce Jean de Savoie étoit réputé fils naturel de François de Savoie, Evêque de Genève; on dit qu'il l'avoit eû d'une femme du commun, & que le Duc lui avoit donné un petit bénéfice dans l'Eglise. Sa physionomie & ses dispositions ne démentoient aucunement son origine du côté maternel, c'est pour cela que le Duc jeta les yeux sur lui, comme sur une personne qui n'oseroit pas s'opposer à ses vues ambitieuses. On dit même avec fondement, qu'il promit d'exécuter sans résistance, tout ce que lui commanderoit le Duc, au sujet de ses prétentions sur Genève. Les habitans hors d'état de résister tout à la fois aux volontés du Pape & du Duc, furent obligés de recevoir Jean de Savoie pour leur Evêque. Il prit possession de sa dignité avec une pompe extraordinaire, & en apparence se comporta d'abord, avec beaucoup de modération & de générosité. Il obtint même une promesse du Duc de Savoie, de faire transporter la foire de Lyon à Genève, au grand avantage de cette dernière ville.

Dissen-
sions au su-
jet d'un
Ambassa-
deur de
France.

Vers la fin de l'année, Villeneuve, Ministre du Roi de France, ayant désobligé les Cantons Suisses, s'arrêta à Genève, en retournant en France. Les députés de Berne & de Fribourg prièrent les Magistrats & le Conseil de le remettre entre leurs mains, & en cas de refus, ils les menacèrent d'une prompte invasion. L'Evêque étoit alors absent de la vil.

ville, & le danger étoit pressant; d'autant plus que la France se trouvoit trop éloignée pour les assister, en cas que les Suisses vinssent à effectuer leurs menaces. Après une mure délibération, on résolut de mettre l'Ambassadeur aux arrêts, de lever une garde & de fermer les portes de la ville, crainte d'une sédition. On détermina en même tems de confiner Villeneuve dans le Palais Episcopal. Tout cela ne fut pas capable de satisfaire les Suisses; ils vouloient qu'on remit absolument entre leurs mains le prisonnier, tandis que d'un autre côté, la France reclamoit à grand cris sa délivrance. Les Syndics & les Magistrats s'adressèrent donc à l'Evêque, qui refusa de leur remettre l'Ambassadeur, craignant, disoit-il, que ses ennemis ne le missent à mort. Mais en même tems il fit avertir sous main, les magistrats d'être plus circonspects & de déférer moins aux ordres des Cantons. „ Ce seroit reconnoître par là, ajoutoit-il, une certaine supériorité des Suisses sur votre ville, & ce seroit vous mettre à dos toute la nation François, se”. Ces obstacles, loin de mettre les Suisses à la raison, ne firent que les irriter. Enfin, les Magistrats voyant qu'ils étoient prêts d'exécuter leurs menaces, dirent, que ne pouvant leur livrer l'Ambassadeur, ils n'avoient qu'à l'enlever de force; ce qu'ils firent. Villeneuve fut transporté à Berne, où il subit la question; mais dans la suite on lui donna sa liberté.

L'alliance entre la famille de Médicis & le Duc de Savoie; fit naître à ce dernier l'espérance d'obtenir du Pape Léon XI, la ratification de ses droits à la souveraineté de Genève. Pour en faciliter le projet, il obtint de l'Evêque une concession de tous ses droits sur cette ville. Le Pape étoit prêt d'acquiescer à toutes les demandes du Duc, lorsque le Conclave s'y opposa, alléguant pour raison, que cette résignation des droits temporels de l'Evêque au Duc, étoit invalide. Ce fut alors qu'on s'aperçut, que l'Evêque dépendoit entièrement du Duc, dont il n'étoit tout au plus que le vassal. Les dépenses énormes occasionnées par sa nomination à la Cour de Rome, l'avoient plongé dans un abîme de dettes. Outre cela, le Duc de Savoie recevoit les revenus de l'évêché, & ceux de l'abbaye de Pignerols; de sorte que l'Evêque, comme il avoit coutume de le dire, ne possédoit en propre dans sa charge, que sa mitre & sa crosse. Aussi, cette extrême pauvreté l'excita-t-elle à opprimer les ecclésiastiques, & tous les malheureux qui avoient des procès à son tribunal. De cette manière il se rendit bientôt également odieux & méprisable aux yeux des Genevois. Enfin, soutenu par le Vidame, il porta les choses jusqu'au point de faire emprisonner injustement un Avocat, nommé Vandel, homme d'une douceur & d'une probité reconnues. Vandel avoit quatre garçons, qui résolurent d'arracher leur pere de la prison. Le peuple prit leur parti: l'Evêque & le Vidame, abandonnés même de leurs créatures, se virent contraints de relâcher le prisonnier; mais ils conserverent un ressentiment implacable contre ceux qui s'étoient opposés le plus fortement à leurs desseins, sur-tout contre un nommé Jean Bernard, & un nommé Jean Pécolat.

Tome XXXVIII.

(d)

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Elles sont
terminées.

Nouvelles
disputes au
sujet des
Privileges
des habi-
tans de Ge-
nève.

Le Duc
de Savoie
l'emporte.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Persecution contre
Pécolat &
d'autres
Genevois.

Celui-ci conversant un jour avec l'Evêque de Maurienne & l'Abbé de Beaumont, qui se plaignoient tous deux des injustices de l'Evêque, il leur-dit en badinant, d'avoir patience, donnant à entendre que l'Evêque, affligé de certaine maladie, fruit de ses débauches honteuses avec toutes sortes de femmes, ne vivroit pas long-tems. (1) On prétendit qu'il avoit formé le complot d'attenter à la vie de l'Evêque & quelques jours après un de ses domestiques venant à mourir, pour avoir mangé trop gloutonnement d'un plat de poissons indigestes, destinés pour sa table; & les autres domestiques en étant pareillement incommodés, il n'en fallut pas d'avantage à l'Evêque pour conclure, qu'ils avoient été empoisonnés par Pécolat.

Entre les raisons que les Cardinaux alléguèrent contre la validité des concessions de l'Evêque, quant au temporel, le principal étoit, que ces concessions ne pouvoient avoir lieu, que dans le cas où les peuples se seroient revoltés contre leur Evêque, & dans le cas où celui-ci se trouveroit trop foible pour les réduire. En conséquence le Duc de Savoie & l'Evêque n'omirent rien pour exciter les Genevois à la revolte: d'un autre côté, la vivacité naturelle de ce peuple ne laissoit passer aucune occasion de tourner en ridicule l'Evêque & ses officiers. Enfin, un événement trop ridicule, pour avoir place dans cette histoire, amena le Duc de Savoie & l'Evêque à Genève. Leur intention étoit de chatier quelques jeunes gens, qui avoient lâchés des pasquinades contre les officiers de l'Evêque. Le Duc s'étoit fait accompagner de l'Archevêque de Turin; mais lorsqu'on vint à examiner cette affaire, bien loin qu'elle méritât le nom de rebellion, l'Archevêque fut d'avis qu'on cessât toutes poursuites, excepté contre un nommé Berthelier, & deux ou trois autres jeunes gens qui, affichant une trop grande indépendance, bravoient sans cesse la puissance ecclésiastique & l'autorité du Duc.

Cruautés
exercées
contre Pécolat.

L'Evêque commençant alors à désespérer de venir à bout des Genevois, se retira à Foucigny. Là, de concert avec le Comte du Genevois, frere du Duc de Savoie, & quelques autres Seigneurs de cette Cour, il résolut de faire arrêter Pécolat. Cette résolution ne tarda pas à s'exécuter. Pécolat fut saisi dans le village de Présinge, avec son compagnon & un domestique. Le Vidame du Duc lui avoit déjà fait son procès en secret, & il ne fut pas plutôt transféré à la maison de l'Evêque à Foucigny, qu'on l'appliqua trois fois tout de suite à la question, pour lui faire avouer qu'il avoit conspiré contre l'Evêque; qu'il avoit tenu le discours dont nous avons parlé ci-dessus, & qu'il avoit empoisonné le plat de poissons. Pécolat nia tout; mais enfin vaincu par la force des tourmens, apprenant d'ailleurs que le domestique de son compagnon l'avoit accusé, il convint de tout ce qu'on exigeoit de lui. Les habitans de Genève prirent le parti de Pécolat. Ils représentèrent au Duc de Savoie, l'injustice qu'il y avoit de l'emprisonner.

(1) Ses propres paroles ont passé en proverbe: *Non videbit Dies Petri.* C'est ce qu'on dit aux Papes, lorsqu'ils sont prêts d'expirer. Spon. pag. 53.

sonner hors de la ville, & de ne pas le traduire devant les Syndics, ses juges légitimes. Pécolat fut donc transporté à Genève, & renfermé dans la prison de l'Isle. Là, il retracta tout ce qu'il avoit dit, comme lui étant échappé par la force des tourmens. Alors il s'éleva une dispute entre les Syndics d'une part, le Duc & l'Evêque de l'autre; celui-ci vouloit qu'on appliquât de nouveau le criminel à la question. Les Syndics, malgré qu'ils redoutassent le Duc, hésiterent quelque-tems à condescendre à cette demande; mais Pécolat ayant déclaré, qu'en qualité d'ecclésiastique, il n'étoit point sujet à la juridiction temporelle, on le transporta dans la prison de l'Evêque. Ses ennemis poussèrent les choses si loin, que le voyant à l'épreuve de la question, ils crurent que cela provenoit d'un charme furnaturel, qui résidoit dans sa barbe. Ils ordonnerent donc à un barbier de la raser. Pécolat considérant les tourmens qu'on lui préparoit, & redoutant sa propre foiblesse, eut le courage d'arracher le rasoir des mains du barbier, & de se couper une partie de la langue. Cette action héroïque, jointe aux tourmens qu'il endura; lui attirerent bien des amis: le juge qui devoit prononcer sentence contre lui, refusa de le faire: il lui conseilla même d'en appeller à l'Archevêque de Vienne. Ce Prélat envoya ordre, même à l'Evêque, de terminer toute procédure contre Pécolat. Un nommé Victor, jeune homme plein d'esprit & de courage eut la hardiesse de signifier lui-même cet ordre à l'Evêque, qui néanmoins fit transporter le prisonnier au Château de Peney, appartenant au Duc. Il en résultat, que l'Evêque de Genève, méprisant les sommations de son Métropolitain, fut excommunié, lui & tous ses officiers. Cette voie de rigueur, loin de ramener la paix, ne fit qu'exciter un nouveau tumulte dans la ville. Le Clergé se joignit au peuple; ils forcèrent l'Evêque à relâcher Pécolat, justement dans le tems où il arriva un ordre de Rome, qui annulloit les sommations & les procédés du Métropolitain. On dit que Pécolat recouvra dans la suite l'usage de la parole, & cela d'autant mieux, qu'il ne s'étoit coupé qu'une partie de la langue; mais il eut la foiblesse de l'attribuer à une intercession miraculeuse.

Dans le même tems l'affaire de Berthelier devint encore plus intéressante pour le Duc & pour l'Evêque. C'étoit un jeune homme, extrêmement résolu, vif, adroit, & qui s'étoit toujours distingué par une haine mortelle contre la famille de Savoie. S'apercevant que le Duc & l'Evêque avoient résolu sa mort à quelque prix que ce fut, il se déguisa & se refugia à Fribourg, où il acheta le droit de bourgeoisie. Il sût si bien mettre les habitans de cette ville dans ses intérêts, que non-seulement ils le prirent sous leur protection; mais ils députerent encore un d'entr'eux au Duc & à l'Evêque, pour demander que sa cause fût plaidée, soit dans leur ville, où ils pourroient envoyer leurs Avocats, soit devant les Syndics de Genève, pourvu qu'ils donnassent à ce jeune homme un sauf-conduit, avec cette condition, pourtant, qu'un Fribourgeois assisteroit à la procédure. Le Duc & l'Evêque rejetterent unanimement cette proposition. Le Duc même se rendit à

(d 2)

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Il se cou-
pe la Lan-
gue.

Persecu-
tion remar-
quable de
Berthelier.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Fribourg, dans le dessein de faire remettre Berthelier entre ses mains; mais inutilement. Enfin, plutôt que de s'attirer le ressentiment de ces peuples, ainsi que des autres Cantons, le Duc & l'Evêque accorderent un sauf-conduit à Berthelier, tel qu'il le demandoit. Ce jeune homme vint donc se présenter devant les Syndics. Il justifia pleinement tout ce qu'il avoit fait contre le Duc & contre l'Evêque, rejeta le témoignage de Pécolat, comme lui ayant été extorqué par les tourmens; en sorte que n'étant coupable que de petites étourderies de jeunesse, les Syndics l'eussent renvoyé absous, s'ils n'en avoient été empêché par les persécuteurs de cet infortuné jeune homme. Ils lui offrirent son pardon, qu'il refusa, parce qu'il ne se reconnoissoit coupable d'aucun crime.

Son courage.

Berthelier, loin de se laisser abattre, ou intimider par cette persécution, méditoit, même dans le tems de son procès, un plan d'alliance entre la ville de Fribourg & celle de Genève, comme le seul moyen d'assurer l'indépendance des deux états, la Savoie, au contraire cherchoit à ruiner cette indépendance, & il lui étoit aisé d'y réussir, la plupart des habitans de Genève étant Savoyards, & par conséquent attachés aux intérêts de cette maison. Le Duc en prit occasion de traiter avec la plus grande cruauté tous les Genevois qui se trouvoient dans ses états. Il condamna au supplice dans la ville de Turin deux jeunes gens d'une famille respectable de Genève, comme complices de Berthelier, après leur en avoir extorqué l'aveu par la violence des tortures. Ensuite, il envoya une copie de cette confession aux Syndics de Genève, qui, sans y avoir égard, députerent de leur côté quelques personnes de la ville au Duc lui-même & à l'Evêque, pour se plaindre d'une injustice aussi criante. Le Duc dissimula; mais l'Evêque menaça la ville de tout son ressentiment, si les Magistrats ne renoncoient à leur alliance avec ceux de Fribourg, & si l'on ne traînoit au supplice Berthelier & ses complices. Spon nous apprend, (1) que les députés ayant été débauchés par le Duc & par l'Evêque, en reçurent une réponse par écrit, telle que ces indignes citoyens la dictèrent eux-mêmes; outre cela, ils avoient ordre de ne remettre ces lettres, que lorsque les Syndics & le Conseil auroient juré d'exécuter ponctuellement leur contenu. Les députés de retour au bout de cinq ou six semaines, informèrent d'abord le Petit-Conseil, & ensuite le Grand des conditions préliminaires; ajoutant en même-tems que s'ils s'y refusoient, le Duc avoit juré de dépouiller tous les Genevois de leurs biens. Le Conseil rejeta cet absurde & impérieux procédé, avec toute l'indignation qu'il méritoit. Ils refusèrent de prêter serment; & renvoyant les lettres sans les décacheter, on eût beaucoup de peine à empêcher le peuple de jeter les députés dans le Rhône.

Menaces de
l'Evêque
contre les
Genevois.

Alliance
des Gene-
vois avec
les habitans
de Fri-
bourg.

Les indépendans Genevois, sentant alors que l'alliance proposée par Berthelier avec le Canton de Fribourg, pouvoit seule préserver leur Etat & leurs libertés du danger qui les menaçoit, résolurent d'y mettre

(1) Hist. de Genève, p. 61.

la dernière main. Besançon Hugues, l'un des Syndics, plaida cette cause avec beaucoup de chaleur; mais le parti Savoyard à Fribourg, de même qu'à Genève, étoit si formidable, que l'affaire rencontra de grandes difficultés. Enfin, Besançon proposa que si l'on ne pouvoit faire une alliance générale, on tâchât au moins d'effectuer une association entre les amis particuliers de chaque ville. Le nombre de ceux parmi les habitans de Genève, qui souscrivirent à cette proposition se monta à trois cens. C'étoient les principaux, & les plus déterminés d'entre les citoyens. Ces associés furent nommés par les Savoyards *Eignots*, mot de la langue suisse, ou allemande, qui signifie des personnes confédérées par serment. Spon croit, & avec quelque fondement, que de-là vient le fameux terme d'*Huguenot*; nonobstant les différentes étimologies que les auteurs lui ont données. De leur côté, les Eignots appellerent les Savoyards Mammélucs, par allusion à l'ancienne soldatesque d'Egypte, qui, originairement Chrétienne, avoit renoncé à sa religion & à sa liberté, pour devenir esclave du grand-Sultan. Les Savoyards de Fribourg s'étoient récriés contre l'alliance proposée, à cause qu'ils n'étoient pas convaincus de l'indépendance des Genevois, qui, selon eux, n'avoient pas la liberté de former un engagement de cette nature. Lorsque les députés firent part de cette objection dans Genève, les citoyens formerent aussitôt des factions & des cabales. Le Duc de Savoie & l'Evêque, voyant que les Eignots dominoient, se plainquirent aux Fribourgeois de soustraire leurs sujets à leur serment de fidélité. Ceux-ci répondirent, que les Magistrats de Genève, quant au temporel, étoient indépendans de l'Evêque; que si le Duc pouvoit leur prouver sa souveraineté sur cette ville, dès là même, ils romproient leur alliance; qu'ils n'avoient accordés au traité, que pour faire cause commune; mais qu'ils étoient prêts d'y mettre une clause, jusqu'à ce qu'il eût démontré plainement ses droits. Ils ajoutèrent, que bien loin de se déclarer contre l'autorité des Evêques, en matieres ecclésiastiques, ils étoient disposés à la défendre contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte.

Le Duc & l'Evêque, mécontents de ces réponses, porterent leurs plaintes contre les Fribourgeois dans l'assemblée des Cantons confédérés. Ils se plainquirent entr'autres, que ces peuples recevoient les Genevois dans leur bourgeoisie, ce qui étoit, disoient-ils, contre les constitutions de Genève, qui ne laissoit à aucun de ses habitans le droit de bourgeoisie, étant simplement habitans de leur propre pays, par pure complaisance de la maison de Savoie, dont les Domaines les environnoient presque de tous côtés. Les Genevois réfuterent ces mauvaises raisons, en démontrant clairement, que les terres du Duc de Savoie aux environs de leur ville, appartenoient originairement à la République de Genève. Durant le cours de ces disputes, l'Abbé de Beaumont, & Bonnard, Prieur de S. Victor, jeunes gens tout remplis de feu, pour la cause de la liberté ainsi que plusieurs autres habitans, avec la permission du Conseil, se firent recevoir bourgeois de Fribourg. Enfin, l'alliance entre cette ville & Genève, fut plainement

(d 3)

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Origine du
mot hugue-
not.

Plaintes des
Duc de Sa-
voie & de
l'Evêque.

SECT. II.
Histoire de
 Genève
 1500-1535

confirmée. Les Syndics déclarerent Berthelier entierement absous des crimes dont l'Evêque l'avoit accusé. Seulement on le condamna à une petite amende, en forme de réparation pour ses étourderies de jeunesse.

Ce fut alors que le Duc s'aperçut pleinement de la méfiance des Genevois contre son autorité & celle de l'Evêque. D'abord il procéda avec douceur & modération. Ensuite, de concert avec l'Evêque, il envoya Sallencuse, homme très-experimenté dans les affaires, comme son député temporel à Genève; mais les habitans défavouèrent son autorité. Le Duc ne réussit pas mieux dans l'assemblée-générale des Cantons, où il porta ses plaintes; mais tandis qu'il amusoit ainsi les peuples de Fribourg & de Genève, par des voies d'accommodement, il leva secrettement une armée de sept mille hommes près de St. Julien. Avant de faire marcher ses troupes contre Genève, il envoya un hérault d'armes, qui demanda audience en pleine assemblée du Conseil. On la lui accorda: ce herault refusant de s'asseoir au rang des Syndics, alla se placer dans une chaire au dessus d'eux, en disant, qu'il paroïssoit là pour représenter le Duc de Savoie, Seigneur & maître de leur ville; alors il déclara le sujet de sa commission, c'étoit une sommation au Conseil, de faire préparer un logement magnifique pour le Duc dans la Maison-deville, de le défrayer entierement, lui & toute sa suite, qui ne consistoit qu'en dix mille hommes. „ Le Duc, ajouta-t-il, en finissant, doit paroitre dans cet équipage, afin de se faire justice par lui-même”.

Ils déclarent les Genevois rebelles.

D'après ce que nous avons déjà dit ci-dessus, le lecteur peut aisément se former une idée des argumens auxquels on eut recours pour éluder cette demande. Alors le hérault les déclara rebelles. Quelques autres cérémonies de cette nature se passèrent de la part des Intendans du Duc, qui tous abandonnerent la ville peu de tems après. Les Magistrats se comporterent en cette occasion avec beaucoup de prudence & de conduite. Ils firent les meilleures dispositions pour leur défense, obligeant même les Savoyards à prendre les armes. En un mot, tous les citoyens se monterent prêts à défendre leurs privileges jusqu'à la dernière extrémité. Ils envoyerent des messagers à Fribourg, pour y donner avis de ce qui se passoit; mais ces couriers furent arrêtés par l'armée du Duc. On leur donna l'estrapade, jusqu'à ce qu'ils eussent déclarés tout ce qu'ils sauroient au sujet de la ville.

Pendant tout ce tems le Duc fit avancer ses Troupes, qui étoient augmentées jusqu'au nombre de dix-mille hommes, près du Chateau-Gaillard. Les habitans de Fribourg ayant quelque soupçon de ce qui se tramoit, envoyerent Marty, un de leurs concitoyens, au Duc, pour l'avertir de ne rien entreprendre contre les Genevois, leurs alliés. Marty s'acquitta fidelement de sa commission; mais le Duc lui répondit, qu'il prétendoit seulement entrer dans Genève comme ami, pour mettre fin aux dissensions & aux troubles qui s'étoient élevés parmi les habitans. Il envoya même Marty aux Genevois, afin de leur persuader de le recevoir dans leur ville. En même tems son armée, quoique manquant d'artillerie, s'avanca jusqu'aux portes. Les citoyens, qui n'avoient jamais rien vu de pareil, eurent bientôt abandonné leurs postes; & la confu-

sion & le trouble se mirent parmi eux. Le Duc leur ayant accordé une suspension d'armes jusqu'au lendemain, les magistrats demandèrent publiquement à Marty, quels secours ils avoient à espérer de Fribourg. Marty avoua franchement, que quelqu'affectionnés que fussent ses concitoyens aux intérêts de Genève, les secours viendroient trop tard pour les secourir contre le Duc. Alors les habitans mirent bas les armes & ne songerent plus à faire de résistance.

Sæc. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Le lendemain matin Marty & les Syndics envoyèrent au Chateau-Gaillard, pour capituler avec le Duc, qui promit de n'entrer dans la ville, qu'accompagné de cinq cens hommes, outre son train ordinaire. Cette capitulation fut violée de la maniere la plus infâme & la plus ignominieuse. Le Comte du Genevois, frere du Duc, fit abattre une partie des murs, afin que le Duc put entrer en conquérant par la brèche. Bientôt après, toute l'armée Savoyarde marcha vers la ville, où la Soldatesque commit les plus grandes débauches & les plus énormes cruautés, tandis que le Comte du Genevois alla prendre son quartier dans la Maison-de-ville. Non content de cela, il s'empara de l'arsenal & de toute l'artillerie qui s'y trouvoit, de même que des clefs des portes. Ensuite, on fit publier au son de la trompette, une défense de la part du Duc aux citoyens, de paroître dans les rues, même aux fenêtres, sous peine d'être fouettés publiquement. Nonobstant cette sévérité, quelques Genevois, dit-on, se promenerent dans les rues l'épée au côté, mais on les obligea de payer une amende. Il est probable que les Eignots dans Genève, comptoient encore sur le secours de Fribourg. Ce qu'il y a de certain, est, que les Fribourgeois témoignèrent la plus grande ardeur à voler à la défense des Genevois. On accorda à leurs députés une compagnie d'infanterie, qui, en moins de rien, se vit augmentée jusqu'au nombre de six ou sept mille hommes, parmi lesquels se trouvoient quelques Savoyards. Ces troupes, après s'être séparées en différens pelotons, s'avancerent avec une vitesse incroyable; mais voyant qu'il leur étoit impossible de rien entreprendre contre Genève, elles marcherent directement vers le pays de Vaud. S'étant saisies de Lelius, Gouverneur du Duc, elles le prièrent de dire à son maître, qu'il prit bien garde comment il traiteroit les Genevois, parce qu'elles étoient résolues d'user de représailles sur ses sujets.

Le Duc connoissant très-bien que ses soldats étoient sans discipline & sans courage, ne négligea pas l'avis des peuples de Fribourg, qui entrèrent sans résistance dans Morges. Il ordonna sur le champ, qu'on publia une défense dans la ville, d'insulter aucunement les Genevois, ni dans leurs biens, ni dans leurs personnes, sous peine de mort. Ensuite il fit avancer un corps de cavalerie vers Nyon, poste important, situé entre Morges & Genève, sur les bords du Lac. Voulant ensuite accommoder les affaires, il pria Marty, d'accompagner ses députés jusqu'à Fribourg, avec promesse qu'il ne seroit fait aucun mal à la ville de Genève. Marty, témoin de la maniere indigne dont le Duc avoit violé sa promesse, en faisant une large brèche aux murs de Genève, rejetta ses prieres avec indignation & mépris. Les députés furent donc obligés de se ren-

La Ville
secourue
par les Fri-
bourgeois.

SECT. II.
Histoire de
 Genève
 1500-1535.

dre seuls à Morges. Après s'être acquittés inutilement de leur commission, le Duc les fit partir de nouveau pour l'assemblée générale des autres Cantons, afin de les engager à interposer leur autorité. En même tems il assembla un Conseil-général dans Genève, dans lequel il exigea des membres qu'ils renonceroient à la bourgeoisie de Fribourg; & afin de ne pas se mettre davantage à dos les Fribourgeois, il les obligea d'envoyer des députés à Morges, pour les assurer qu'ils n'avoient reçus aucun outrage; d'autant plus que Huges, & Malbreiffon, son Coadjuteur n'étoient revêtus d'aucune commission publique de leur part; les Fribourgeois jugeant bien que ce message avoit été extorqué par force, n'en continuèrent par moins leurs opérations (1). Enfin le Duc, pour les obliger à vuides ses domaines, s'engagea à leur payer immédiatement une somme de quatre mille couronnes, & à retirer ses troupes de Genève, sans causer aucun dommage, ni à la ville, ni aux habitans, qu'il laissoit en pleine possession de leurs privileges. Cependant le Duc se trouva dans le dernier embarras, pour satisfaire à son engagement. Les Genevois étant convenus d'en payer la moitié, le Duc & le Comte du Genevois vendirent leur vaisselle platte pour compléter la somme. Le Duc resta encore à Genève quelque tems après que ses troupes eurent vuidé la ville; mais apprenant que la peste commençoit à s'y introduire, il se retira à Tonon, dans le Chablais, d'où il envoya un sauf-conduit par le Vidame Configli, à Huges & à Malbreiffon, en les priant de vouloir l'accompagner: ils le firent; mais se confiant très-peu sur l'honneur & la probité du Duc, ils laissèrent le sauf-conduit entre les mains de la femme d'Huges, afin qu'elle le fit parvenir à Fribourg, en cas qu'on voulut les arrêter. L'évènement justifia cette sage précaution. A peine étoient-ils sortis de Genève, que le Vidame leur demanda le sauf-conduit. Ils lui dirent qu'on l'avoit envoyé à Fribourg; mais qu'ils étoient prêts de s'en retourner à Genève. Cette déclaration mit le Vidame en fureur. Etant arrivé à Tonon, le Duc surpris & irrité de cette démarche, qui contrequarroit ses desseins, fit mettre Huges & Malbreiffon dans une étroite prison; mais il les relâcha ensuite, après les avoir fait jurer de renoncer à la bourgeoisie de Fribourg, & de ne se mêler d'aucune affaire publique sans sa participation. Bientôt après le Duc fit enlever Portal, Secrétaire de Genève, qui lui remit le contract de bourgeoisie entre cette ville & Fribourg.

1519.
 Arrangement
 proposé.

Au mois de Mai 1519, le Duc de Savoie & les deux Etats Confédérés, Fribourg & Genève, laisserent leurs différens à la décision d'une assemblée-générale des Cantons à Zurich, qui proposa cet arrangement, savoir: „ que le Duc se désisteroit de toutes ses entreprises contre l'Evê-
 „ que & la ville de Genève, auquel cas la Confédération entre Genève
 „ & Fribourg, resteroit sans effet; & qu'on exhorteroit les peuples de
 „ Fribourg, qui demandoient une plus grande somme au Duc, à se con-
 „ ten-

(1) Cette expédition, arrivant dans le Carême, tems où l'on ne pouvoit avoir que des Harengs pour toute nourriture, fut nommée la *Campagne des Harengs*.

„tenter des quatre mille couronnes qu'ils avoient déjà reçu." Cet arrangement fait, sous la sanction des Cantons, établit pour quelque tems la paix dans Genève; & les Eignots & les Mammelucs, comme on les nommoit, commencerent à mieux vivre ensemble.

Le Duc de Savoie, quoique débusqué de toutes ses entreprises contre l'indépendance de Genève, conservoit encore, au moyen de ses liaisons avec l'Evêque, une grande autorité dans cette ville. Sa haine contre Berthelier n'étoit point assouvie: entretenant un vif sentiment de vengeance, il scût engager le Vidame Configli, homme bien propre à ces sortes de maneges, d'arrêter Berthelier par ordre de l'Evêque. Berthelier, dans cette circonstance, se comporta en philosophe & en vrai patriote. Il refusa la vie qu'on lui offrit, pourvu qu'il se soumit au Duc, & qu'il le reconnut pour son légitime maître. Ayant été conduit dans la prison de l'Isle, il refusa tout autre examen que celui de ses juges légitimes, les Syndics. Alors, sans procédure ultérieure, il eut la tête tranchée, par sentence du Prévot de l'Evêque (a). La mort de Berthelier répandit la consternation parmi les Eignots; & les peuples de Fribourg en demanderent satisfaction; mais le Duc en rejetta toute la faute sur l'Evêque. En attendant les Savoyards de Genève avoient acquis un grand ascendant dans les affaires de la République. Les Fribourgeois qui ne cherchoient que l'occasion de rompre avec le Duc, infisterent de nouveau sur une plus grosse somme d'argent. Le Duc de son côté, demanda réparations & dommages des dégats qu'ils avoient commis dans le pays de Vaud, & les renvoya pour leur payement aux Genevois, auxquels il conseilla sous main de n'en rien faire. Cette attention prétendue du Duc augmenta encore considérablement son parti dans la ville de Genève, qui parut très-mécontente des nouvelles prétentions des Fribourgeois; il trouva même les moyens de faire déposer les nouveaux Syndics, sous prétexte qu'ils n'avoient pas été élus légitimement, & qu'ils encourageoient les peuples de Fribourg dans leurs demandes exorbitantes. On mit donc en leur place des citoyens du parti Savoyard.

Les Magistrats & le Conseil ainsi disposés en faveur du Duc & de

(a) On ne fera pas fâché de voir ici quelques particularités, au sujet de cet homme extraordinaire. Lorsqu'il aperçut le Vidame qui venoit l'arrêter, loin de s'enfuir, comme il lui étoit aisé de le faire, il dit au Vidame, en lui remettant son épée: „gardez là bien, car vous en répondrez". Etant mis au secret dans la prison, il fut si peu déconcerté, qu'il s'amusoit à jouer avec un petit écureuil, qu'il portoit ordinairement dans son sein. Quoique d'une extraction médiocre, il avoit du savoir & beaucoup d'esprit. Ayant appris qu'il étoit condamné à mort, il écrivit sur la muraille de sa prison; „Non moriar, sed vivam, & narrabo opera Domini." Je ne mourrai point, mais je vivrai & je publierai les ouvrages du Seigneur. Lorsqu'il fut sur l'échafaud, on ne voulut pas permettre qu'il harangua les spectateurs. On dit qu'il fit peu d'attention au confesseur qu'on lui avoit donné. Voici son Epitaphe

*Quis mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit.
Nec Cruce, nec saxi gladio perit illa tyranni (1).*

(1) Spon. *Hist. de Genève*, p. 71—72.
Tome XXXVIII,

SECT. II.
*Histoire de
Genève
1500-1535*

*Le Duc de
Savoie frus-
tré dans
ses desseins.*

Sect. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Mort de
Jean de Sa-
voie.
1522.

l'Evêque, les Syndics envoyerent deux députés, Richardet & Goulaz aux Cantons Suisses à Zurich, afin de purger le Duc de la mort de Berthelier, & pour justifier les procédés de l'Evêque dans toute cette affaire. Les députés avoient ordre encore d'accuser les Syndics déposés d'exciter eux-mêmes les Fribourgeois dans leurs demandes; enfin ils devoient prier les Cantons de dissoudre l'alliance entre Genève & Fribourg. Les peuples de cette dernière ville, montrèrent dans leur justification un courage & une fermeté admirables; ils dépeignirent la mort de Berthelier, sous les couleurs les plus noires; mais, nonobstant tout cela, les Cantons qui ne cherchoient que la paix, se déclarerent en faveur du parti Savoyard. Le Duc de Savoie se trouvoit alors à Genève. En quittant cette ville, il nomma Vidame, Salaigne, au lieu de Configli, qui ne connoissoit pas assez l'art de se faire aimer du peuple. Jean de Savoie, Evêque de Genève, mourut en 1522, témoignant un grand repentir des troubles qu'il avoit occasionné dans Genève, à l'instigation de la maison de Savoie. On dit que les maladies vénériennes avoient tellement épuisé son corps, qu'il ne pesoit gueres plus de vingt-huit livres après sa mort. Ce Prélat avoit nommé son Coadjuteur, Pierre de Baume, de la famille noble des Montevel, en Bresse. L'année suivante, il fut élu légitimement par les Genevois. Lorsqu'il entra en possession de sa nouvelle dignité, les Syndics, selon la coutume ordinaire en ces circonstances, lui firent prêter serment en public, sur le pont d'Arve. Le nouvel Evêque obtint des Syndics & des autres Magistrats, qu'ils remettroient les réjouissances préparées pour sa reception, jusqu'à l'arrivée du Duc & de la Duchesse de Savoie, qui parurent aux portes de la ville peu de jours après, & qui y firent leur entrée avec une pompe & une magnificence jusqu'alors inconnues aux Genevois. Toute la jeunesse de la ville parut avec des habits de velours, brodés d'argent: les dames vêtues en amazones, armées & disciplinées à la maniere des anciens, formoient un corps à part. Cependant la Duchesse, privée de l'objet de son ambition particuliere, qui étoit de loger dans la maison de ville, ne fit presque aucune attention à tous les honneurs qu'on lui rendit. Elle regardoit même les Genevois d'un air si dédaigneux, que plusieurs ne purent manquer de s'en appercevoir. „Il valoit beaucoup mieux, disoient-ils, au lieu de dépenser cet argent pour les bien recevoir dans notre ville, l'employer à la fortifier contre leurs attaques”. Le parti Savoyard, autant qu'il put, excusa la conduite de la Duchesse; ils l'attribuoient à son éducation, & aux coutumes du Portugal, son pays natal. Mais les Genevois s'accoutumerent enfin à ces manieres; & comme la résidence du Duc faisoit circuler l'argent, tous les jours se passoient en fêtes & en divertissemens. La Duchesse, pendant son séjour à Genève, accoucha d'un Prince, qui mourut en Espagne, avant que le Duc son pere pût, selon son projet, le faire Prince de Genève; car la Duchesse ne desiroit rien tant, que la Souveraineté de cette ville pour son mari, ou pour ses enfans.

Danger où
sont expo-
sés les Ge-
nevois de
perdre leur
liberté.

Le Duc de Savoie, en énervant ainsi l'esprit des Genevois par les plaisirs, leur fit presque oublier le soin de leur liberté. Cette indépen-

dance, dont ils avoient été jusque là si jaloux, recevoit chaque jour quelques atteintes. Ils avoient négligé, ou plutôt leurs dépenses, les avoient mis dans le cas de ne pouvoir plus réparer les fortifications de la ville. Leur Evêque, quoique plein de bonnes intentions pour eux, couloit ses jours dans l'indolence & dans la volupté. Il possédoit tant de biens dans les Etats du Duc, qu'il n'osoit le désobliger. Mais ce qui augmentoit la situation critique des Genevois, est, qu'ils ne pouvoient, ni compter sur la protection de l'Empereur, ni sur celle du Roi de France, qui étoient en guerre l'un avec l'autre, tandis que le Duc de Savoie se tenoit neutre, dans la vue de se rendre maître de Genève. Tel étoit l'état des affaires, quand le Duc réclama plus haut que jamais ses prétentions sur la souveraineté de Genève. Levrery, fils de l'Avocat, de ce nom, dont nous avons déjà parlé, osant s'y opposer, fut mis à mort, à peu près de même que Berthelier, dont il imita le courage, la constance & la conduite, dédaignant de fuir, lorsqu'il étoit en son pouvoir de le faire. Tandis que se passoit cette scène sanglante, l'Evêque, qui naturellement devoit la prévenir en interposant son autorité, s'étoit retiré dans le Piémont. Il avoit laissé le soin de son Evêché à son frere Sorlin, qui, doué des mêmes dispositions, alla se renfermer à Remilly, pour éviter de s'entremêler en faveur de Levrery.

La mort de ce malheureux réveilla les Genevois de leur indolence, & leur fit sentir toute la grandeur du danger. Richardelet, l'un des Syndics nouvellement élus, somma Boulet, trésorier du parti Savoyard, de rendre compte de l'argent public qu'il étoit accusé d'avoir mal employé. Boulet, au lieu de se rendre à cette sommation, insulta Richardelet, en l'appellant Eignot. Alors celui-ci lui cassa son bâton de Syndic sur la tête. Boulet en porta ses plaintes au Conseil du Duc à Chambéri; mais les Syndics refusant de reconnoître son autorité, on confisqua leurs biens dans la Savoie. Ils eurent recours à la protection de leur Evêque, qui s'excusant de ne pouvoir les aider dans cette affaire, fit mine, selon qu'ils l'y autorisoient, de porter leurs plaintes à Rome, par voie d'appel. Néanmoins ce Prélat, trop dévoué à la Cour de Savoie, non seulement garda les trois cens couronnes qu'on lui remit pour plaider cette affaire, mais engagea encore le Conseil à retracter ce rappel en Cour de Rome, en faisant rapporter le procès devant leur tribunal. Cet avis fut d'abord approuvé; mais le Vidame du Duc, employant la violence, força les principaux du parti des Eignots à s'enfuir de Genève. Quelques-uns furent poursuivis & arrêtés; Huges, le Chef, avec un petit nombre de ses amis, se réfugièrent à Fribourg. Là, ils réclamèrent la protection des Magistrats, en vertu de l'alliance qu'ils avoient contractée entre eux; mais n'en recevant que de belles promesses, ils s'adressèrent aux Etats de Zurich, qui envoyèrent des députés au Duc. Sur leur requête, il consentit d'abord à relâcher les prisonniers, & à rappeler les exilés. Il y mit seulement quelques conditions, si préjudiciables à la liberté publique, qu'elles furent rejetées avec indignation. Dès ce moment, on travailla plus que jamais à une alliance générale avec les Cantons-Confédérés.

(e 2)

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Les Eignots ont le dessous.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Origine de
la Réforme.

Dans ces entrefaites, la doctrine de Luther commençoit à faire de grands progrès, soit en Allemagne, soit en Suisse. Les Cantons se trouvoient tellement divisés en matieres de Religion, qu'ils donnerent moins d'attention qu'ils ne l'eussent fait dans un autre tems aux affaires de Genève. Le Duc de Savoie ne l'ignoroit pas. Quittant Chambéri, pour se rendre à Genève, il somma les habitans d'assembler le Conseil-Général. Il s'y montra accompagné de son Chancelier, de ses gardes, & dans tout l'appareil d'un Prince Souverain. Le Chancelier, sans beaucoup de préambule, demanda que l'assemblée eut à reconnoître sans délai le Duc de Savoie pour son Souverain, qu'elle renonçât à son alliance avec les Suisses, & qu'elle interrompit tout commerce avec les fugitifs. Le peuple moins effrayé, qu'étonné de ce procédé, rejetta cette demande avec horreur. Alors le Duc changea de batteries. Il s'efforça, de même que ses officiers, d'engager les Genevois à cette démarche; par les protestations les plus amicales & les promesses les plus flatteuses; mais les Syndics persévérèrent courageusement dans leurs refus. Environ douze jours après, les députés de Fribourg & de Soleure arriverent à Genève; ils promirent aux habitans de les protéger efficacement contre tous ceux qui attenteroient à leur liberté & à leur indépendance. Le motif de cette députation fut rapporté & débattu dans une assemblée-générale des Genevois. Comme le parti Savoyard étoit le parti dominant, on ordonna aux députés de dire à leurs Magistrats, que les sujets de Genève, qui avoient réclamé leur protection & leurs secours, n'avoient pas une autorité légale pour cela; qu'ils étoient très-contens des procédés & des intentions du Duc. En même tems on envoya des lettres aux Cantons de Berne & de Lucerne, pour leur faire savoir la même chose.

Ambition
du Duc de
Savoie.

Le 10 Décembre, le Duc fit assembler un autre Conseil-Général, ou, parmi plusieurs autres choses pour l'établissement de son autorité, il demanda que le Conseil renonçât sans délai à toutes les alliances étrangères. Cette réquisition obtint le consentement unanime de tous les membres. Le Chef des Eignots protesta contre l'autorité du Conseil, qu'il accusa de partialité, d'irrégularité & de soumission aveugle. Le 22 du même mois, Jean Baudieres & le Secrétaire Vandelli, se présenterent devant le Conseil à la tête des femmes & des enfans des fugitifs, & de plus de deux cens autres citoyens qui avoient signé & remis un écrit à Vandelli, par lequel ils approuvoient tout ce qu'avoient faits les fugitifs à l'égard des alliances étrangères. Cette démarche hardie ranima le parti des Eignots. Il fut stipulé qu'on prieroit l'Evêque de quitter Pignerole, pour revenir prendre ses fonctions dans Genève.

Les Eignots se ré-
tablissent.

Celui-ci las enfin des mortifications que le Duc de Savoie lui faisoit essuyer, s'en plaignit amerement aux Syndics, leur promettant de ne rien épargner pour maintenir leur liberté. Il leur recommanda de garder là dessus un profond secret, & de voter dans leurs assemblées par balotte, comme cela se pratique à Venise. Ce conseil étoit très-sage. Dans la premiere élection des Syndics, le choix tomba sur un nommé Jean Philippe, personnage extrêmement accredité parmi les Cantons de Berne.

ne & de Fribourg. Dès ce moment, le parti des Eignots reprit le dessus. Les fugitifs revinrent à Genève. Huges, en qualité d'orateur de cette troupe, informa le Conseil de la bonne volonté où se trouvoient les Cantons de Berne & de Fribourg, de former une ligue défensive durant l'espace de vingt-cinq ans, & même pour toujours, selon qu'ils le jugeroient à propos. Les citoyens eurent trois jours pour s'y déterminer. Après ce tems ils s'assemblerent de nouveau au son des cloches. Tous les membres se déclarerent pour l'affirmative, & il n'y en eut gueres plus de cinq ou six qui tinrent pour la négative. L'Evêque assista lui-même à ce Conseil, où il protesta contre tout ce qui pouvoit porter préjudice à son autorité. Ainsi s'accomplit cette Alliance qui devoit fonder à jamais la liberté des Genevois. Les huit députés de Genève dans les Cantons de Fribourg & de Berne, se lierent sous serment à cette alliance. Ceux de ces Cantons firent la même chose à Genève, où ils furent reçus au bruit du canon de la ville, & au milieu des applaudissemens & des acclamations de tout le peuple. Le Gouvernement se chargea même de les défrayer entièrement pendant leur séjour.

Le Clergé généralement dévoué à la maison de Savoie, frémit en apprenant cette révolution; mais les Syndics le rassurerent, & lui promirent leur protection, s'il s'acquittoit de son devoir. Le Duc de Savoie représenta aux deux Cantons que cette alliance portoit atteinte aux engagements qu'ils avoient pris ensemble. Toute la réponse qu'il en obtint, fut qu'ils étoient prêts à rompre ces engagements quand bon lui sembleroit. Les Chefs des Mammelucs, au nombre de quarante-deux, obligés d'abandonner Genève, se réfugièrent en Savoie. Cependant les Syndics leur firent déclarer, qu'ils étoient libres de rester à Genève, s'ils vouloient s'y comporter en honnêtes gens. Mais, dit Spon, (1) ce n'étoit nullement leur dessein; car ils formerent une conspiration avec le Vidame, qui demouroit encore à Genève, pour s'emparer des principaux d'entre les Eignots & de leur trancher la tête. Cette conspiration ayant été découverte, on somma au son de la trompette les Conspireurs de paroître. Sur le refus qu'ils en firent, on les jugea par contumace, on les déclara traitres à la patrie, & l'on confisqua leurs biens. Gruet, Vicaire de l'Evêque, soupçonné de favoriser les intérêts du Duc, fut déposé & remplacé par l'Abbé de Beaumont. Enfin, le Vidame déserta de la ville, de même que son député & son concierge. Par-là le Duc perdit tout son crédit & toute son autorité, dans une République qu'il avoit tenue trop long-tems dans ses chaînes. D'abord après la sortie du Vidame, les Syndics reprirent leurs fonctions ordinaires. Procédant avec la plus grande formalité, ils recommencerent l'exercice de leur autorité par faire exécuter un malfaiteur détenu dans la prison du Vidame. Le Sergent de Genève fit l'office de Prévot du Duc; ensuite on abattit ses armes qui étoient sur la porte du château de l'Isle, & dès ce moment ses officiers n'exercerent plus aucune juridiction.

SECT. II.
Histoire de
Genève.
1500-1535

Les Mammelucs sont
exilés.

(1) Spon. *Hist. de Genève*, p. 32.

Sect. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Le Duc de
Savoie est
dépouillé de
son autorité
dans Genève.

Danger de
l'Evêque.

Histoire des
Chevaliers
de la Cui-
llière.

Cette grande révolution fut projetée & accomplie avec toute la constance, la modération & le bon ordre possible, qualités rarement compatibles avec l'esprit de liberté; mais on doit avouer ici, à la louange des Fribourgeois que cette révolution fut principalement leur ouvrage. Le discernement de ce peuple, son honnêteté, son horreur pour la tyrannie, portèrent les premiers coups à l'autorité du Duc de Savoie, ayant scû mettre les Bernois dans leur alliance. Les Genevois, contre ce qui se pratique ordinairement dans les Etats Républicains de l'Italie, ne montrèrent aucune rigueur, aucun acharnement contre leurs antagonistes. A la sollicitation de l'Evêque, ils consentirent de réadmettre dans la ville ceux des Mammelucs qui voudroient se comporter avec modération, & payer une certaine amende. Le Duc de Savoie prévint cette réconciliation. Il menaça les Mammelucs, en cas qu'ils acceptassent ces offres des Genevois, de les traiter en ennemis, & en cas qu'ils les refusassent, de les rétablir sous des conditions honorables. Ce Prince, faisoit beaucoup de fond sur son alliance avec les Cantons Confédérés; mais ceux-ci lui firent entendre qu'il ne devoit rien espérer d'eux, tant qu'il ne renonceroit pas à ses prétentions sur Genève. Les altercations durèrent jusqu'au 22 de Décembre 1526. Elles se renouvelèrent l'année suivante, à l'occasion de quelques meurtres commis par ses sujets sur les Genevois, le Duc refusant d'en faire satisfaction, & ne voulant pas même permettre que les Mammelucs fugitifs comparussent à Genève, malgré que l'Evêque leur offroit des sauf-conduits.

Ce Prélat s'étoit tellement dévoué aux intérêts de la Confédération, que le parti du Duc forma une embuscade pour l'enlever, un jour qu'il alloit dire la messe hors de la ville. Cela l'obligea de se retirer dans la Franche-Comté, après avoir préalablement biffé tout ce qui pouvoit retracer & démontrer son opposition au Parti-Confédéré. Quinze jours après il envoya une lettre, ou la copie d'une lettre que l'Empereur avoit écrite au Duc de Savoie, par laquelle ce Prince lui enjoignoit de renoncer à toutes ses prétentions de Souveraineté sur Genève, qui étoit une ville impériale. Sur ces entrefaites les Mammelucs avoient porté leur cause devant l'Archevêque de Vienne; mais, le Grand-Conseil de Genève encouragé par la lettre de l'Empereur, ne voulut pas reconnaître ce tribunal; & l'on passa même un acte par lequel il étoit défendu à tout Genevois d'en appeller au Métropolitain. En attendant, le Duc de Savoie, pleinement irrité contre l'Evêque de Genève, confisqua tous les biens que ce prélat possédoit dans ses Domaines; mais il offrit en même tems de les lui rendre, s'il vouloit faire cause commune pour rétablir le Vidame dans Genève. L'Evêque, bien loin de condescendre aux intentions du Duc, remit tous ses pouvoirs temporels entre les mains des Syndics, pour la commodité de ceux qui auroient des procès devant son tribunal.

Une institution bizarre qui se forma dans ce tems à Genève, faillit de renverser les fondemens de la liberté encore mal affermie. Il se trouvoit alors au château de Vaud certaines personnes de ce pays, qui mangeoient leur soupe avec des cuillieres de bois. Quelques-uns d'entr'eux, pro-

SECT. II.
 Histoire de
 Genève
 1500-1535

posèrent en riant, d'obliger les Genevois à se servir des mêmes cuillieres. Cette plaisanterie devint bientôt une affaire sérieuse. Ils érigerent entr'eux une confrerie. Chaque membre portoit une cuilliere pendue à son col, en forme de marque distinctive. Ils choisirent pour leur Capitaine un certain François de Pontverre, qui avoit la réputation d'être un bon guerrier. Le Duc de Savoie parut d'abord très-mécontent de cette association; mais s'apercevant que cette espece de Chevalerie occasionnoit des rumeurs dans Genève, il ne tarda pas à la favoriser sous main; enforte qu'en très-peu de tems le Duc & les Chevaliers devinrent fort bons amis. Les Genevois, voyant qu'il ne s'agissoit de rien moins que de soutenir une guerre contre ces aventuriers, demanderent aussi-tôt du secours à leurs alliés; mais malheureusement pour eux les Cantons de Berne & de Fribourg étoient en dispute au sujet de la Religion. Tout ce qu'ils purent faire d'abord, fut d'envoyer aux Chevaliers des députés, pour les prier de cesser leurs hostilités. Cette députation n'ayant eü aucun succès, ils envoyerent deux compagnies de soldats, de huit cens hommes chacune, qui, prétendant être seulement obligés de défendre la ville, & non d'agir offensivement contre les sujets du Duc, avec lequel ils étoient alliés, se contenterent de roder dans la ville & aux environs, buvant, mangeant à leur aise, & sans qu'il leur en coutât rien. Ce qu'il y a de certain, est que les Cantons n'étoient pas alors dans une confiance à provoquer le Duc; c'est pourquoi l'on n'entreprit rien de considérable, pendant plus de deux ans, pour supprimer cette Chevalerie: Durant tout ce tems les Mammelucs qu'on avoit cités à Genève, refusant toujours d'y paroître, furent condamnés par contumace, & les Syndics prononcerent contr'eux une sentence de mort.

En 1528, la situation des Genevois devint des plus critiques & des plus précaires. Les Bernois, leurs alliés, avoient proscriit la Religion romaine de leurs états, tandis que les Fribourgeois zélés pour cette même Religion, s'efforcoient de la retenir dans leurs Domaines. Ceux de Berne, trop enthousiastes d'une nouvelle doctrine, voulurent la répandre parmi des paysans, que les habitans de Fribourg disoient être sous leur juridiction. Une guerre s'ensuivit, & chacun des deux partis reclama l'assistance des Genevois. Malheureusement dans les articles de l'alliance, on n'avoit rien déterminé en cas qu'il arrivât une circonstance pareille. Cependant les Genevois, crainte de mécontenter l'un des deux partis, déterminerent d'envoyer à chacun une compagnie de cent cinquante hommes. Celle qui devoit se rendre au secours des Bernois étoit commandée par Jean Philippe, & l'autre par Richarder. La reconciliation qui se fit peu de tems après entre les deux Cantons, anéantit les mauvaises suites qu'auroient pü avoir une conduite aussi absurde; car les deux compagnies genevoises rentrerent dans leur ville, sans en être venues aux mains. Tout cela se passa tandis que les Chevaliers de la cuilliere insultoient les Genevois jusques sous leurs propres murs. Une dispute qui s'éleva entre Huges & Bonnivard, fut cause qu'on ne se donna point la peine de les repousser. Mais, dans ce même tems les Genevois éprouverent encore une dis-

Situation
 critique de
 Genève.

Sect. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

ficulté bien plus essentielle. Leur ville étoit remplie de Réformés, fugitifs de Fribourg, & de Catholiques Romains chassés de Berne. Les habitans de la dernière ville exhortoient vivement les Genevois à rejeter les erreurs du Papisme, & ceux de Fribourg à demeurer fermes dans la Religion de leurs peres, sous peine de perdre leur autorité. Tous néanmoins convenoient de la nécessité d'une réforme parmi le clergé. Les Genevois, avant de se déterminer, consulterent Bonnivard, Abbé de St. Victor, homme d'un mérite, d'une probité & d'une prudence reconnue. Sa réponse fut: „Si vous voulez m'en croire, vous ferez une de ces deux choses: 1°. Si vous continuez, comme vous le faites à présent, à vivre dans la débauche, vous ne devez pas être étonnez que d'autres en agissent de même; 2°. Si vous voulez reformer le clergé, commencez par lui en montrer le chemin en lui donnant bon exemple”. Un événement qui arriva peu de tems après, mit en plein jour les sentimens de Bonnivard. Les Mammelucs avoient obtenus de l'Archevêque de Vienne une sentence d'excommunication contre les Genevois qui avoient méprisé l'autorité de leur Métropolitain. Cette sentence fut affichée dans plusieurs places publiques. Bonnivard voyageant un jour avec quelques députés de Genève, vit une de ces affiches sur la grande route, & s'arrêta pour la lire. Ses compagnons de voyage furent assez simples pour lui dire de ne pas le faire; „car, ajoutèrent-ils, dès que vous l'aurez lue, vous serez excommunié”. Bonnivard, souriant de cette simplicité, leur répondit: „vous vous trompez, mes amis; car si vous avez condamné injustement les Mammelucs, vous êtes déjà excommuniés par Dieu lui-même; mais si vous n'avez fait que leur rendre justice, quel pouvoir a l'Archevêque de Vienne sur vos consciences”? Tous ces petits détails sont autant d'incidens essentiels à la connoissance de l'origine de la réforme dans Genève. Les bons raisonnemens de Bonnivard firent naître quelques doutes aux Genevois. L'esprit de recherche vint s'emparer de leurs ames. Déjà irrités contre les prétentions spirituelles & odieuses de l'Eglise Romaine; plus ils recherchoient, & plus ils étoient disposés à embrasser la Doctrine des Réformés. Tant que durèrent ces doutes, il y eut suspensions d'hostilités entre les Genevois & les Chevaliers de la Cuilliere; mais Pontverre, leur Capitaine, en allant dans les rues de Genève, mit tant d'insolence dans ses discours & dans ses menaces contre les Genevois, qu'ils ne purent s'empêcher d'être allarmés, sans ôser pourtant en témoigner leur ressentiment. L'année suivante, comme Pontverre traversoit Genève, accompagné d'une très-petite escorte, quelques-uns des habitans le reconnurent, tombèrent sur lui, & le tuèrent avant qu'il eût le tems de se reconnoître. Les Syndics désapprouverent cette action barbare; ils prirent ceux de sa suite sous leur protection & envoyèrent le corps de Pontverre à ses amis pour qu'ils le fissent enterrer. Ceux-ci se plainquirent au Duc de cet assassinat, c'est le nom qu'ils donnoient à cette cruauté. Quoique le Duc n'eut qu'une très-foible considération pour le Capitaine, il envoya des députés en Suisse, porter des plaintes ameres contre les Genevois, Mais,

Origine &
progrès de
la Réforme
dans Ge-
nève.

Mais, le Secrétaire Vandelli, après avoir évité tous les pièges qu'on lui avoit tendu sur terre, en traversant le lac dans une barque, scut si bien prendre leur défense, que les Cantons ne voulurent pas se mêler de cette affaire. Ce nouveau désagrément ne servit qu'à enflammer davantage le ressentiment des Chevaliers, qui dans ce tems venoient de recevoir encore, du secours de leurs alliés. Les Cantons de Berne & de Zurich s'intéressèrent alors vivement dans cette dispute. Ils envoyèrent des députés pour examiner l'affaire sur les lieux; ensuite de quoi ils en firent le rapport à une Assemblée-générale des Cantons qui devoit se tenir incessamment à St. Julien. Le rapport se fit d'une manière si avantageuse aux Genevois, qu'après différentes négociations, le Duc consentit à solder les troupes auxiliaires des Cantons de Berne & de Fribourg. Il se chargea, aussi d'avertir les Chevaliers de la Cuillière de cesser toute voie d'hostilités contre la ville. Les Chevaliers méprisant cette sommation ne laissèrent pas que de continuer leurs tentatives; ils eurent même la hardiesse de mettre le feu à quelques maisons des fauxbourgs. Le reste de l'année se passa à établir différens plans pour l'extinction d'une confrérie généralement regardée comme une institution illégale, & comme une association de bandits; mais on ne mit fin à rien, lorsqu'on vit que les Cantons de Berne & de Fribourg, ayant renouvelé leur alliance avec les Genevois, rompoient leurs traités avec le Duc de Savoie.

Durant ce tems l'Evêque s'étoit entièrement déchargé du soin des affaires. Ainsi les Magistrats se virent dans la nécessité de rétablir une sorte de commission, pour veiller à l'administration de l'Evêché. Richardet fut choisi en qualité d'Intendant; on lui donna quatre assistans, qui jusqu'à ce jour ont retenu le nom d'Auditeurs. Dès que ce règlement fut achevé, on l'envoya à l'Evêque en Franche-Comté, pour y mettre le sceau de son approbation. Ce Prélat, entièrement plongé dans l'indolence, supplia les Syndics de Genève, qu'ils l'exemptassent dans la suite de toute affaire quelconque, afin de n'être plus dans le cas de s'attirer le ressentiment du Duc avec lequel il venoit de renouveler une correspondance. L'année suivante la peste désola derechef la ville de Genève. Une bande de Juifs, qui déjà en avoient été atteints, & qui, par là même s'en croyoient exempts pour l'avenir, formerent le projet exécrable de la propager. Leur Complot fut découvert, & on leur fit expier dans les plus cruels supplices, un crime qui revoltoit également la raison & l'humanité. Le Duc & les Chevaliers de la Cuillière renouvelèrent bien-tôt leurs hostilités contre Genève; l'Evêque même, qui restoit toujours en Franche-Comté, promit de les secourir. Encouragés par cette promesse, ils formerent le dessein de s'emparer de la ville, en escaladant les murs pendant la nuit. Leur courage les trompa dans cette entreprise, & ils ne purent que soulager le fauxbourg de St. Leger. Non-seulement les alliés, mais encore les autres Cantons Suisses, regarderent la cause des Genevois comme une cause commune. „ Les „ peuples de Berne, dit Spon, (1) envoyèrent sept mille hommes &

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Accroissement de la
Puissance
Magistrats
le.

Danger de
Genève.

(1) Histoire de Genève.
Tome XXXVIII.

HISTOIRE DE

Sect. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

La ville est
délivrée par
les Suisses.

„ douze piéces d'artillerie, sous la conduite du Gouverneur d'Erlach;
„ au secours de Genève; ceux de Fribourg deux mille, avec quatre pié-
„ ces de canon, & peu de tems après la ville de Soleure fit marcher
„ cinq cens soldats, avec deux piéces de campagne. A cette armée,
„ se joignirent encore deux ou trois mille volontaires". Toutes ces trou-
„ pes auxiliaires arriverent à Morges, où elles séjournèrent quatre jours.
Pendant ce tems, le Chevaliers jugerent à propos de lever le camp & de
se retirer. Quoiqu'il en soit, cette armée étoit une des plus formida-
bles qui eut jamais paru dans ce pays, depuis plusieurs siècles. Le Duc
de Savoie en fut tellement épouvanté qu'il députa de Vauru pour assurer
les Genevois, que cette dernière tentative s'étoit effectuée sans sa parti-
cipation, & même, sans qu'il en eût eu la moindre connoissance. Cepen-
dant on savoit que de Vauru s'étoit montré à la tête des Chevaliers.

L'Armée des Confédérés restoit toujours à Morges. Les principaux
officiers ayant proposé un accommodement entre le Duc & les Gene-
vois, ceux-ci témoignèrent un grand desir d'avoir une conférence avec
ce Prince dans Genève. Peu de tems après, l'armée des Confédérés
quitta la ville de Morges; considérant les Chevaliers de la cuillière com-
me autant de proscrits & de vagabonds, elle alla ruiner le château de
Rolle & réduire en cendres la plupart de leurs maisons dans le pays
de Vaud, après quoi elle marcha vers Genève, où elle arriva le 8 d'Oc-
tobre. On proposa une paix entre le Duc & les Genevois. Les articles
de ce Traité, conclu à la hâte à St. Julien, portoient en substance;
„ que les prisonniers seroient relâchés de part & d'autre; qu'on cesseroit
„ tous les actes d'hostilités, sous peine, de la part du Duc, d'être dé-
„ pouillé du pays de Vaud, & de la part des Genevois, sous peine d'être
„ tre frustrés de leur alliance avec les Cantons". Il est vraisemblable
que les Genevois consentirent à cet arrangement, simplement pour être
délivrés de la présence de leurs amis, qui avoient déjà consumé tou-
tes les provisions dans le territoire de la République, dont les habitans
se trouvoient sur le point de périr de faim & de misère. On n'avoit
rien stipulé alors, soit par rapport au Vidame, soit par rapport à l'al-
liance; mais dans une assemblée des Cantons, qui se tint à Payerne,
le 3 du mois de Décembre, le Duc demanda qu'on rétablît l'un, & qu'on
rompît l'autre. Il demanda pareillement que les Mamelucs fugitifs
seroient rétablis à Genève, dans leurs honneurs & dans tous leurs biens,
& qu'on lui payeroit la somme de deux cens mille couronnes, pour le
dédommager des fraix de la guerre. Les députés d'un des Cantons jugerent
à propos de s'en remettre à la décision de l'Empereur; les Genevois re-
jetterent cet expédient, & ne voulurent d'autres juges que les Cantons
assemblés. L'affaire fut donc portée devant eux le 31 du même mois,
ils déterminèrent que le cas des fugitifs seroit laissé sans décision; que
l'alliance avec Genève seroit confirmée; que Bonnivard, emprisonné par
le Duc, contre toutes les formes légales, seroit relâché; que le Duc
payeroit aux trois villes vingt un mille couronnes, à lever sur l'Evêque
de Genève & sur les Chevaliers de la cuillière; enfin, qu'on s'en tien-
droit strictement aux articles du traité de S. Julien, avec cette addition
pourtant, que le Vidame seroit rétabli dans Genève.

Paix.

1530.

Nouveaux
différens.

Le Duc de Savoie, rejetant dans cette décision tout ce qui n'étoit point en sa faveur, appointa une personne pour faire les fonctions de Vidame. Les Genevois refuserent de l'admettre, tant que le Duc n'auroit pas satisfait aux autres articles, & ils fortifierent leur ville de maniere à ne redouter aucune surprise. En même tems le Duc leva de son côté une armée de dix mille hommes, & fit défendre sous les peines les plus rigoureuses de transporter de ses états aucunes provisions quelconques, ni dans la ville, ni dans le territoire de Genève. Mais ce qui lui donnoit des espérances infiniment plus grandes, que tous les avantages qu'il se promettoit de son armée, étoient les disputes de Religion qui commençoient à s'élever dans Genève, & qui menaçoient de ruiner entierement l'alliance de ces peuples avec les Cantons confédérés.

Quelques jeunes gens de la ville, soit par esprit de controverse, soit par amour de la vérité, semoient dans tous les quartiers de la ville, une infinité de propositions qu'ils tâchoient de défendre, ou de réfuter. Mais toutes ces disputes étoient plutôt contre, qu'en faveur de la Religion établie. Ceux qui feront attention à cet amour invincible de la liberté, si fortement imprimé dans l'esprit des Genevois, & aux querelles continuelles qu'ils avoient avec leurs Evêques, dont la conduite n'étoit rien moins qu'exemplaire, ne s'étonneront pas de les voir, à l'imitation des Suisses, leurs voisins, éplucher ainsi les absurdités de leur Religion. Selon le détail que nous en fournit l'histoire de Genève, les ecclésiastiques différoient très-peu, ou plutôt ne différoient des laïcs, que par la précipitation scandaleuse avec laquelle ils célébroient l'office Divin; car ils servoient dans les armées, & ils portoient l'épée lorsqu'ils n'étoient plus dans leurs églises. Un chanoine nommé Wernli, tira l'épée contre un de ces jeunes gens adonnés à la dispute, qui, heureusement, eut encore le tems de se mettre en garde. Cela occasionna un combat dans lequel plusieurs personnes furent blessées. Alors les Syndics publièrent un ordre, qui défendoit dorénavant toutes sortes de dispute en public, & même toute brochure en faveur de la nouvelle Doctrine. A peine cet ordre étoit-il publié, que les Bernois, extrêmement zélés pour la conversion des habitans de Genève, engagèrent Guillaume Farel, l'un des plus habiles du parti réformé, & Antoine Saunier, à se rendre dans cette ville, où, quoiqu'ils eussent tout à redouter de la puissance civile, ils prêcherent leur nouvelle doctrine, à laquelle ils firent bien des prosélytes. Le Clergé en prit l'allarme; bien que Farel & son compagnon eussent deux Syndics de leurs amis, ils furent forcés de quitter la ville. Antoine Froment un des disciples de Farel, vint les remplacer. Celui-ci, jeune homme d'une vivacité & d'un enjouement tout à fait aimables, s'introduisit dans les maisons sous la condition de maître à lire & à écrire. Il instruisoit secrètement ses élèves, leurs parens & leurs amis des principes de la Religion Réformée; mais ce fut parmi le sexe, qu'il fit les plus grands progrès. Déjà sa mission n'étoit plus un secret; déjà on accouroit pour l'entendre de tous les quartiers de la ville; enfin, son auditoire devint si

SECT. II.
Histoire de
Genève.
1500-1555

Conduite
du Duc de
Savoie.

Progrès de
la Réforme
dans Genève.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

Disputes
au sujet de
la Reli-
gion.

nombreux, que les Magistrats se virent dans la nécessité de lui ordonner de cesser ses fonctions. Un sergent de la ville vint lui signifier cet ordre, dans le tems que ce jeune homme prêchoit. Il donna à l'officier de justice la réponse ordinaire en pareil cas, qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Le Conseil ayant appris cette réponse, donna ordre de l'arrêter. D'abord le jeune homme fut contraint de se cacher, & ensuite, de quitter la ville. Ces démarches firent beaucoup de bruit dans les Cantons, alliés des Genevois. Les peuples de Fribourg réitérèrent leurs menaces de rompre avec eux, s'ils ne mettoient pas des bornes à la nouvelle Doctrine. Les Magistrats de Genève répondirent qu'ils avoient fait tout leur possible, & que dorénavant ils renforceroient encore la puissance ecclésiastique. Il est très-probable que les Magistrats n'agissoient pas de bonne foi, & qu'ils n'accusoient pas la vérité; car la Religion Réformée croissoit de jour en jour, tandis que celle des Catholiques devenoit en horreur, à proportion que les Genevois lisoient l'Écriture-Sainte. Enfin, dans une de leurs assemblées qui se tint dans un jardin, un nommé Guérin, Bonnetier, s'étant avisé d'administrer les Sacremens, se vit bientôt obligé de déserter de la ville. Il est bon d'observer ici que ces premiers Réformés parmi les Genevois, ne se distinguoient nullement par leur douceur & leur modération. Il arriva bien des disputes entre eux & l'Église dominante. On en vint plusieurs fois aux coups de part & d'autre. Les Magistrats continuèrent à favoriser les Papistes, bannirent de leur ville P. R. Olivetan, & tous ceux de son parti qui se montroient les plus ardens à prêcher & à troubler le repos public, en taxant la messe d'idolatrie.

Les Ber-
nois offen-
sés.

Les Bernois s'offensèrent de ces procédés. Ils menacèrent à leur tour les Genevois de rompre avec eux, s'ils ne cessioient de persécuter les Réformés. Ainsi la ville se trouvoit dans la position désavantageuse de mécontenter, ou les peuples de Berne, ou ceux de Fribourg. Cependant les Ecclesiastiques Romains conservoient toujours un grand crédit: ils rejetterent les menaces des Bernois sur le parti Réformé dans Genève, qui, disoient-ils, avoit intercédé auprès de ce Canton. Un jour que le Conseil étoit assemblé, les Catholiques Romains, au nombre de deux cens, vinrent demander justice contre leurs ennemis, qu'ils menacèrent de punir, si les Magistrats refusoient de le faire. A force de belles promesses, on vint à bout, quoi qu'avec beaucoup de peine, d'appaïser ce tumulte; mais quatre jours après, il s'en éleva un autre, dont les suites parurent infiniment plus dangereuses. Un certain Baudichon, avoit assemblé dans sa maison environ deux cens Réformés, tous gens de valeur & de courage, bien armés, & déterminés à ne souffrir aucune insulte des Papistes. Ceux-ci, de leur côté, s'assemblerent en grand nombre dans l'Église de S. Pierre. Les deux partis résolus d'en venir à une action sanglante firent de grands préparatifs de part & d'autre. Deux Syndics allèrent à S. Pierre, & les deux autres chez Baudichon, pour tâcher d'appaïser cette affaire. Dans ces entrefaites les Catholiques firent sonner la grande cloche, qui étoit le signal pour faire prendre les armes à ceux de leur parti; quelques-uns des principaux citoyens furent

bleffés : on ferma les portes de la ville, on braqua la grande artillerie contre la maison de Baudichon, & plusieurs personnes du Conseil se mirent à la tête des Romains. Alors, comme cela n'arrive que trop ordinairement en pareille circonstance, on vit le pere combattre son fils, l'époux contre son épouse, & tous avec un acharnement indomptable ; aussi, l'on ne s'attendoit plus dans Genève qu'à une scene sanglante & affreuse. Les Prêtres croyant leur parti le plus nombreux, portoient la flamme de tous côtés ; mais les Syndics, par leurs soins & leurs travaux continuels pour maintenir la paix, engagerent les Réformés à consentir à un arrangement. Les Catholiques Romains, qui s'avançoient déjà à l'assaut, rejetterent cette proposition ; mais, remarquant que l'ennemi étoit disposé à les recevoir de pied ferme, ils firent halte, & prêterent l'oreille à quelques négocians de Fribourg, qui, se trouvant là par hasard, tâcherent d'engager les deux partis à un pourparler. La prudence des Syndics seconda merveilleusement ces judicieux étrangers. Les deux partis s'envoyèrent mutuellement trois otages, & le lendemain on publia, par ordre des Syndics, les articles de cet arrangement, ces articles portoient en substance.

„ Que toute inimitié cesseroit entre les deux partis, soit par paroles, soit par actions ; que personne ne se mocqueroit des Sacremens de l'Eglise ; mais qu'il seroit libre à un chacun d'admettre l'opinion qu'il vou- droit ; qu'on ne mangeroit de viande, ni le vendredi, ni le samedi ; que personne ne prêcheroit sans la permission des Syndics & des Supérieurs ; qu'on n'inséreroit dans les sermons aucun sentiment, dont on ne pût trouver la preuve dans l'Écriture Sainte”. On jura solennellement d'observer ces articles ; Les Syndics reçurent les sermens des Laïcs, & le Grand-Vicaire ceux du Clergé.

Il est aisé de comprendre que cet arrangement accordoit aux Réformés, ou, comme on les nommoit alors, aux *Liseurs d'Évangile*, ce qu'ils avoient désiré le plus ardemment. Les Bernois, charmés d'apprendre ces heureux succès de leur parti, députerent un hérault, pour prier les Syndics de ne pas molester Peste & Baudichon, les deux principaux Chefs des Réformés. Après Pâques, ils envoyèrent encore Farel avec un autre Ministre à Genève, pour disputer contre les Prédicateurs Catholiques. Cette démarche occasionna de nouveaux troubles. Les Romains s'assemblerent dans un quartier de la ville appelé Molard : les épées se tirèrent, le tocsin sonna, & le Chanoine Wernli, comme champion des Catholiques, parut au milieu d'eux, armé de pied en cap, & faisant briller une épée nue dans ses mains. Chaque parti étoit composé de plus de sept cens hommes. Wernli fut tué, comme il cherchoit à faire retraite, & le Syndic Coquet blessé à la tête, dans le tems qu'il s'efforçoit de séparer les combattans. Enfin, on y réussit avec beaucoup de peine, & l'on emprisonna deux des Sonneurs. Malheureusement Wernli étoit de Fribourg : les habitans de cette ville demanderent satisfaction, non seulement de ceux qui l'avoient tué, mais encore de Coquet, en ce qu'il n'avoit pas apaisé le tumulte. Quelques jours après, arrivèrent les députés de Berne en qualité de médiateurs. Enfin, on con-

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Soulève-
ment.

Accommo-
diement en-
tre les Ca-
tholiques
& les Ré-
formés.

Les Peu-
ples de Fri-
bourg dé-
mandent
satisfac-
tion.

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

L'Evêque
de retour à
Genève.

vint que chaque personne auroit la liberté d'aller, ou à la messe, ou aux sermons, selon que bon lui sembleroit. Ce nouvel article qui laissoit subsister en son entier l'accord précédent, fut ratifié de part & d'autre.

Pendant tous ces troubles l'Evêque étoit resté loin de Genève; mais croyant sa présence nécessaire au maintien & au rétablissement de son autorité dans cette ville, il y revint le 1er. de juin; les Syndics allèrent à sa rencontre à une lieue de la ville. Les premiers soins de ce Prélat, furent de relâcher plusieurs Ecclésiastiques détenus dans les prisons. Ensuite il assista à un Conseil Général, qui se tint après la messe, & auquel se trouverent pareillement les députés de Fribourg. Dans ce Conseil, un Président de Franche-Comté harangua les membres en faveur de l'Evêque, & contre les Réformés. Mais on ne tarda pas à reconnoître que la Réforme avoit jetté de trop profondes racines parmi les Genevois, pour qu'il fut aisé de la détruire. Les parens de Wernli ayant rassemblé environ cent-vingt hommes à Fribourg, passèrent le Lac, & s'avancèrent jusqu'au Château-Gaillard, d'où ils envoyèrent demander aux Genevois justice de la mort de leur parent. Cette députation fit renâître l'ancienne dispute entre l'Evêque & les Syndics au sujet de la juridiction des matieres capitales. Les Syndics firent entendre à l'Evêque qu'il n'avoit pas le pouvoir de juger les prisonniers. Ce Prélat croyant qu'il s'efforceroit en vain de rétablir son autorité, abandonna subitement la ville, vers le milieu du mois de juillet, & se retira sur les terres du Duc de Savoie. Dans le même tems, on cita devant le Procureur-Général neuf hommes & une femme, accusés d'avoir assassiné Wernli. Ils furent absous: le procureur proposa alors d'en appeler; mais les Syndics lui firent entendre que ne reconnoissant point de Supérieur au monde, ils ne pouvoient consentir à son appel. Néanmoins, pour témoigner qu'ils étoient disposés à faire justice, ils firent exécuter publiquement un certain Thoberet, convaincu d'avoir tué Wernli. Cet exemple de justice ne fut pas capable de satisfaire les parens du Chanoine; ils attaquèrent les Genevois Réformés par-tout où ils les trouverent, & ces sortes de combats devinrent souvent sanglans.

Demande
des Ber-
nois.

Froment se trouvoit alors de retour à Genève, où il avoit amené avec lui un autre Réformé, nommé Camus. Furbity, Docteur de Sorbonne, se rendit à l'Eglise de S. Pierre, comme champion des Papistes. Froment & Camus, par un zele indiscret troublèrent la tranquillité publique, en contredisant publiquement Furbity dans l'Eglise. Camus fut banni, & Froment mis aux arrêts. Ce traitement des deux Ministres mécontenta les Bernois, qui, Luthériens de Religion, n'avoient que très-peu de prosélites parmi les Genevois. Il est probable aussi que les Syndics n'approuverent, ni l'indiscrétion des Ministres réformés, ni le zele outré des Bernois à vouloir les presser sur leur Religion. D'un autre côté, ceux-ci choqués de la lenteur des Syndics, & pour les aiguillonner davantage, ils reclamèrent les arrérages qui leur étoient dûs depuis la dernière guerre. Ils demanderent aussi qu'on infligea une peine à Furbity, pour avoir prêché une doctrine erronée & blasphématoire, & se plainquirent amerement du traitement qu'on avoit fait subir à Fro-

ment & à son compagnon. Lorsque les députés de Berne entrèrent dans Genève, les Genevois les prirent pour autant de Ministres Luthériens, & les Papistes, tant laïcs qu'ecclésiastiques, coururent aux armes. On reconnut bientôt l'erreur, & tout rentra dans la tranquillité. Pour satisfaire les députés qui demandèrent au Conseil la punition de Furbity, on voulut engager le Grand-Vicaire à faire emprisonner lui même cet ecclésiastique; ce qu'il refusa. Bientôt après, on vit arriver un héraut de Fribourg. Il se plaignit de ce qu'on souffroit que Farel, qui étoit revenu à Genève, prêcha publiquement. Il menaça de nouveau les Genevois de rompre l'alliance entr'eux & ses concitoyens. Le parti Savoyard & celui de l'Evêque, prévirent bien qu'il seroit impossible aux Syndics de conserver tout à la fois l'amitié des peuples de Berne & de Fribourg. Cela excita le Grand-Vicaire à faire publier, le 1 de janvier 1534, dans toutes les paroisses de la ville, un mandement, par lequel il étoit défendu à toute personne de prêcher, soit en public, soit en particulier, sans la permission expresse de l'Evêque, ou de son Grand-Vicaire. Il étoit ordonné encore à tous les habitans, sous peine d'excommunication, de brûler leurs Bibles françoises & allemandes.

Trois jours après, arriverent encore des députés de Berne & de Fribourg, demandant toujours les mêmes choses. Ceux de Berne furent les plus opiniâtres dans leurs réclamations. Ils exigèrent qu'on leur payât les arrérages qui leur étoient dûs, & insisterent sur la punition de Furbity, pour avoir déclamé contre leur Religion. Les Genevois promirent de payer exactement tout ce qui leur étoit légitimement dû; mais ils s'excusèrent de punir Furbity, parce qu'il étoit ecclésiastique, & par conséquent soumis à l'autorité de l'Evêque seul. Alors les députés, dans un accès de rage, jetterent sur la table les lettres d'association, mais ils les reprirent, sitôt qu'on eût ordonné à Furbity de paroître à l'hôtel de ville. Dès cet instant, les disputes, entre les Cours Civiles & Ecclésiastiques, se renouvelèrent. Les Magistrats avoient déclaré, il est vrai, qu'ils ne pouvoient aller contre les droits de l'Evêque, en sommant Furbity de paroître devant eux; mais cela n'empêcha pas que l'Evêque n'envoyât des ordres exprès, pour que l'affaire fût rapportée devant son tribunal. Les Bernois, de leur côté, déclaroient hautement que les Syndics seuls étoient en droit de juger ce procès; & ils finirent par exiger qu'on permit à un de leurs Ministres de prêcher dans Genève.

On voit par là combien la situation des Magistrats étoit épineuse. Ils avoient bien des ménagemens à prendre, & ils se trouvoient dans l'indispensable nécessité de maintenir leur liaison avec deux peuples totalement opposés; mais la découverte d'une conspiration contre leur liberté les eut bientôt déterminé à prendre leur parti. Parmi les autres actes de cruauté qui s'exercèrent entre les partisans des deux Religions, un nommé Peunet, Papiste, assassina Porral, qui étoit Protestant. Le premier, accompagné de Portery, Secrétaire de l'Evêque, se refugia dans le clocher de l'Eglise de S. Pierre, avec l'intention de sonner le tocsin pen-

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

*Les Bernois
insistens*

*Conspira-
tion de-
couverte.*

SECT. II.
Histoire de
 Genève
 1500-1535

dant la nuit, & de répandre aussi l'allarme parmi ceux de son parti. Les Syndics informés du lieu de leur retraite, se rendirent à l'Eglise, les firent prisonniers l'un & l'autre, & le lendemain Peunet eut la tête tranchée. On alla faire la visite dans la maison de Portery: on trouva dans son cabinet beaucoup de commissions en blanc, & plusieurs autres papiers scellés des armes du Duc de Savoie- mais entr'autres, un ordre pour nommer un Gouverneur dans la ville, qui devoit agir en matieres civiles, comme Lieutenant de l'Evêque, & commencer ses fonctions en punissant sévèrement les Réformés. On trouva aussi des papiers non moins importants, signés de la propre main de l'Evêque. En un mot, on découvrit un projet formel de soumettre Genève à la Maison de Savoie & à l'Evêque.

Ses conséquences.

Les preuves authentiques de cette conspiration furent lues le 10 de février, dans un Conseil-Général, assemblé pour l'élection des Syndics. Elles produisirent de grands effets. Les députés de Berne ne cessèrent d'exciter les Genevois contre le parti Savoyard, promettant au nom de leurs principaux de maintenir leur alliance. On résolut de faire le procès de Portery; ses parens montrèrent un pardon de l'Evêque, qui, selon eux, devoit suspendre toutes les procédures. Les Syndics le recuserent; enfin, Portery ayant été convaincu de meurtre, de trahison & de sédition, subit la peine portée par sa sentence. Cette exécution augmenta les divisions intestines dans Genève; mais les Magistrats, après la découverte de cette conspiration, se rangerent ouvertement du côté des Réformés. On porta devant le Grand-Conseil l'expédient ridicule d'une dispute entre Furbity & les Ministres Réformés, Furbity fut condamné à faire une rétractation publique dans l'Eglise de S. Pierre. En conséquence il se rendit au pupitre, & là, on lui mit entre les mains la forme de cette rétractation; mais au lieu de la lire, il se mit à haranguer l'auditoire en faveur de la Religion Catholique. Sur cela, il fut arraché du pupitre & conduit dans une étroite prison. Ce n'étoit pas seulement contre Furbity, que les Bernois portèrent leurs plaintes; ils accusèrent encore le Curé de Rive, l'une des paroisses de la ville, de prêcher une Doctrine contraire à celle de l'Ecriture-Sainte; & ils en donnerent des extraits par écrit. Les Syndics répondirent qu'on défendrait aux Prédicateurs d'avancer à l'avenir de semblables propositions. Non contents de cela, les Bernois demandèrent encore le rappel d'un de leurs ministres qui avoit été banni de Genève; mais les Syndics & le Conseil repliquèrent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de révoquer sa sentence d'exil. Enfin les députés supplièrent qu'on leur accorda dans Genève une Chapelle, avec un Chapelain pour y faire l'office, ce qu'ils obtinrent.

Progrès de la Reforme.

Pendant cet intervalle les Réformés avoient pris secrètement la résolution d'essayer leurs forces contre les Catholiques Romains, & de se mettre en possession de l'Eglise de Rive. A cet effet, un Ministre Réformé se mit en devoir de contredire publiquement un Prêtre, qui y prêchoit le premier Dimanche de Carême. Le premier Mars, Baudichon & Amy Perron, avec d'autres vertueux Réformés, obligèrent Fare à monter en Chaire dès que le Prédicateur eût fini son sermon, & de

de le réfuter en plein auditoire. Ce jour fut le premier, où les Réformés célébrèrent l'office Divin à Genève, dans un endroit public. Après cela ils restèrent paisibles possesseurs de cette Eglise, dans laquelle, non seulement ils prêchoient, mais baptisoient, marioient, & administroient les Sacremens. Quelques-uns des Conseillers & nouveaux députés de Fribourg, se plainquirent amèrement de ces procédés, comme étant une violation manifeste du dernier traité de paix; les Magistrats en rejetterent toute la faute sur les Bernois, qu'ils ne pouvoient, disoient-ils, défobliger, dans une circonstance aussi critique pour leur liberté, & ils exhorterent les Fribourgeois à prendre leur défense contre l'Evêque. Ceux-ci loin de se rendre à leur invitation, renoncèrent publiquement à l'alliance, en cassant les sceaux du traité. Ainsi finit une alliance, formée sur les plus nobles principes. L'amour de la liberté l'enfanta, & des disputes fantasques & puériles de Religion la détruisirent.

Un jour de Pentecôte, quelques personnes inconnues abattirent la tête des statues qui étoient sur le portail de l'Eglise, & Bernard, Prêtre de la Cathédrale fit abjuration du Papisme entre les mains de Pierre Viret, qui le maria avec la sœur d'Amy Perron. En un mot, le parti des Réformés se fortifioit considérablement tous les jours. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans tout cela, c'est que la puissance & les droits des Ecclésiastiques & de l'Evêque, ne le cédant en rien à la puissance temporelle, on ne chercha point les moyens d'arrêter ses progrès; au contraire, on ne dut toutes ces révolutions qu'à l'ignorance, à l'emportement, à l'impudence & à l'orgueil de ce même Clergé. Quoiqu'il en soit, les divisions, soit publiques, soit particulières, n'en devinrent que plus terribles, quand les deux partis se virent à peu près de même force, & que l'Evêque voulut recouvrer son ancienne autorité. Ce prélat fut soutenu par le Duc & la noblesse de Savoie, qui lui envoyèrent un corps considérable de troupes, pour l'aider à entrer dans Genève. Les Catholiques dans la ville devoient lui en ouvrir les portes, tandis qu'on tourneroit en secret contre les Réformés les canons braqués pour la défense des murs. Il y avoit alors parmi les Syndics, trois Protestans: leur vigilance découvrit toute cette conspiration. Sur les neuf heures du soir, la veille qu'on devoit mettre ce projet à exécution, ils fermerent les portes de la ville, & ordonnerent aux habitans de prendre les armes. Néanmoins ils donnerent le signal dont les Catholiques de la ville étoient convenus avec l'Evêque. Les troupes avancées, trouverent les portes fermées, & n'entendant aucun bruit, au dedans, jugerent que le complot avoit été découvert, & s'en revinrent trouver l'Evêque à Lebuyret, à deux milles de Genève. Tel fut le succès de cette conspiration. Les Genevois n'en ressentirent aucun dommage, si ce n'est que les Savoyards saccagerent & pillerent quelques maisons ouvertes, & firent Pierre Vandel prisonnier; mais ils le rendirent peu de tems après par échange. Quant à l'Evêque; il se retira de nouveau en Franche-Comté; & croyant qu'il étoit mal servi dans Genève, il en rappella ses officiers, & vint établir son siege dans

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535.

Assemblée
à Baden.

A. D.
1536.

Empoison-
neuse dé-
couverte &
punie.

Tentative
infructueu-
se des Ge-
nevois.

la petite ville de Gex; mais les Magistrats de Genève refusèrent de lui envoyer les sceaux de l'Evêché, lorsqu'il les demanda.

Sur ces entrefaites, les Cantons Suisses tinrent leur Assemblée-Générale à Baden, où les Genevois portèrent leurs plaintes. Les Bernois envoyèrent dans ce même tems des députés au Duc de Savoie, qui affectoit d'être toujours leur allié fidele, pour le prier de ne pas favoriser les ennemis de Genève. La réponse du Duc ne fut pas bien satisfaisante. Il se plaignit à son tour des traitemens indignes qu'il avoit reçu autrefois des Genevois, & sur-tout de l'injure qu'ils venoient de lui faire, en abattant son autel dans l'Eglise de Rive. Non seulement il demanda la réhabilitation de l'Evêque dans cette ville, mais encore celle de son Vidame. Les Genevois, pour toute réponse, le renvoyerent aux traités de S. Julien & de Payerne, & refusèrent absolument de rétablir l'Evêque. On tint encore à ce sujet plusieurs autres conférences, qui ne décidèrent rien de part ni d'autre. Vers ce tems, les Genevois eurent l'honneur de recevoir une lettre du Roi de France, par laquelle ce Prince leur mandoit, qu'il avoit fait relâcher deux de leurs compatriotes, Baudichon & Coligny, détenus pour cause de Religion, dans les prisons de Lyon, & qu'en conséquence, ils eussent à mettre en liberté Furbity, qui étoit son sujet. Le croira-t-on? Cette puissante intercession ne put pas seule déterminer les Genevois: ils demanderent au Canton de Berne la permission d'adhérer à cette requête du Roi. Furbity en conséquence fut échangé contre le Ministre Saunier.

Les démarches imprudentes du Roi de France, qui persécutoit les Protestans dans son Royaume, tandis qu'il les favorisoit dans l'Empire, hâterent merveilleusement les progrès de la Reforme dans Genève. La ville étoit remplie de François réfugiés, la plupart gens de mérite, & beaucoup supérieurs en science aux Papistes qu'on pouvoit leur opposer. Chaque jour on voyoit de nouveaux convertis, abjurer les erreurs de l'Eglise Romaine. Plusieurs Ecclésiastiques mêmes en donnerent l'exemple à ceux qu'ils dirigeoient. Durant tous ces troubles les Syndics eurent soin de ne sortir jamais qu'accompagnés d'un capitaine & d'un héraut de Berne, afin de donner par là plus de poids à leur parti. Le 4 Avril, on se saisit d'une femme native de Bresse, qui, sous prétexte de vouloir embrasser la Religion Reformée, s'étoit rendue à Genève. Accusée & convaincue d'avoir tenté d'empoisonner trois ministres, on la fit expirer dans les supplices. Viret fut le seul qui eut goûté du poison de cette malheureuse, & il faillit en mourir. Cette femme ayant accusé un Chanoine d'être son complice, les Syndics le firent traîner en prison.

Le 1 de Mai les Genevois voulurent surprendre la ville de Peney, dont l'Evêque étoit en possession, mais qu'ils regardoient comme appartenante à leur juridiction. Ils se virent frustrés dans leur attente, quoi- qu'ils se fussent mis en campagne avec cinq cens hommes & sept pieces d'artillerie. Après avoir laissé deux ou trois de leur soldats sur la place, ils revinrent à Genève. Cette tentative, qu'il est difficile de justi-

fier, occasionna des hostilités entre les peuples de Peney & ceux de Genève. C'est pour cela, & pour d'autres raisons, que ceux-ci s'empressèrent d'augmenter & d'améliorer leurs fortifications. L'Evêque tenoit toujours sa Cour à Gex. Ce prélat eut bien-tôt la mortification de voir cesser toute son autorité dans Genève. D'un autre côté les Syndics prenoient à tâche de ne rien faire qui ne fut évidemment conforme à la raison & à la Ste. Ecriture. Jacques Bernard, Gardien du Couvent des freres gris de Rive, & son frere, Religieux du même Couvent, avoient abjuré la Religion catholique l'année précédente. Ils disputèrent tous les deux dans le Couvent de Rive, contre Caroli, Docteur de Sorbonne, & contre un Dominicain, nommé Chapuisy, défenseurs zélés du papisme. L'Evêque défendit strictement à son clergé, & le Duc de Savoie à ses sujets d'assister à ces disputes; mais les Syndics appuyerent fortement ces conférences, en ordonnant à quatre Secrétaires d'y être toujours présens, & de prendre acte de ce qui s'y passeroit, dans le dessein de le rendre ensuite public. Le 22 juillet, Farel, à la tête de plusieurs de ses disciples, chassa les Ecclesiastiques romains de leur auditoire de l'Eglise de la Magdelaine, dont il se mit en possession. Six jours après, il prêcha dans celle de S. Gervais, environné d'une garde de cinquante hommes, que les Syndics lui avoient donnée pour empêcher qu'on ne le troublât. Le 5 d'Août, il prêcha à St. Dominique; & enfin, le huit du même mois, dans l'Eglise de St. Pierre, au son de la grosse cloche.

L'esprit de réforme plongea les Genevois dans des excès abominables; ils s'abandonnerent à une fureur aveugle, dont malheureusement d'autres peuples ne nous ont donné que trop d'exemples. A peine se virent-ils en possession des églises, qu'ils en arracherent les reliques & les images. Leur acharnement se porta jusqu'à démolir une statue de Charlemagne, qui étoit sur le portail de la grande église; action, dont les amateurs de l'antiquité & les sçavans, déplorent encore aujourd'hui les suites. Les jours suivans, Baudichon, Vandel, & Amy Perron, qui avoient été nommés Capitaines de la garnison, se rendirent, à la tête de leurs soldats, aux Eglises de St. Gervais & St. Dominique. Là, transportés d'un zele fanatique, ils décrocherent & mirent en pieces un magnifique tableau qui avoit couté six cens ducats. Ils eussent commis le même désordre dans la superbe Chapelle de René de Savoie, si les Syndics n'eussent interposé leur autorité. Le lendemain, Farel prêcha devant le Grand Conseil; & le 22 d'Août, fut le jour où les réformés porterent le plus terrible coup à la Religion romaine. Les Syndics rendirent une ordonnance en faveur du protestantisme, & au détriment de l'Eglise catholique. L'histoire ne dit pas que cette fameuse révolution ait occasionné d'autres troubles que ceux dont nous avons fait mention. Les Magistrats de Genève permirent aux religieuses de S^{te} Claire, de rester, si elles le jugeoient à propos, dans leur couvent, mais voyant qu'on ne vouloit point leur accorder d'y faire célébrer la messe, elles demanderent à passer en Savoie. Les

SECT. II.
Histoire de
Genève
1500-1535

La Reli-
gion Ro-
maine est
bannie de
Genève.

Syndics se chargerent eux-mêmes de les y conduire, & le Duc leur fit bâtir un autre monastere à Annecy (1).

Dans le tems de cette révolution, les troupes régulières de Genève ne se montoient gueres qu'à quatre cens volontaires, commandés par Bandichon, successeur du Syndic Philippe. La médiocrité de ces forces obligea les Genevois à réclamer l'assistance du Canton de Berne. Ils y envoyerent un de leurs compatriotes, nommé Claude de Savoie; mais les Bernois, pour lors en bonne intelligence avec le Duc de Savoie, s'offrirent simplement d'être médiateurs entre eux & ce Prince, & refuserent les secours qu'on leur demandoit. Claude se rendit à Neufchatel, où ayant levé quelques troupes, il prit le chemin de Genève. Comme ils traversoient le territoire de Berne, les députés de ce Canton les obligerent de se séparer. Le Duc de Savoie fit arrêter en même tems trois députés Genevois, qu'on conduisit sur le champ au château Chilon.

SECT. III.
Histoire de
Genève
1535-1603

SECTION III.

Progrès de la Reforme dans Genève. Guerres avec le Duc de Savoie. Arrivée de Calvin dans cette ville. Son bistoire & celle de Servet qu'il fait condamner au feu. Travaux & mort de Calvin. Heureux succès des Genevois contre leurs ennemis. Beze paroît au milieu d'eux. Continuation de l'Histoire de Genève, jusqu'en 1603.

1536.
Embarras
des Gene-
vois lors
de la Re-
forme.

DE tous les peuples qui ont vécu sous un gouvernement républicain, ou monarchique, il n'en est peut-être aucun dont la situation ait été aussi précaire que ne le fut celle des Genevois, lorsqu'ils entreprirent de réformer la Religion. Non-seulement ils avoient à combattre les erreurs du papisme, mais ce qui est encore bien plus considérable, ils avoient à secouer le joug de leurs Evêques & celui des Ducs de Savoie. Après l'expulsion des Savoyards, il ne leur restoit, ni commerce, ni manufactures. Parmi le peu d'argent-qu'ils possédoient encore dans leur ville, il se trouva tout au plus deux ou trois pieces de monnoie, frappées au coin de la République, pour servir de modele à un nouveau monnoyage. Ils étoient environnés de toutes parts d'ennemis puissans qui ne manquoient pas de motifs pour les haïr. Tout ce que l'esprit de vengeance, tout ce que l'ambition & le fanatisme des prêtres

(1) Ces Religieuses étoient au nombre de neuf, parmi lesquelles il y en eût une qui embrassa la Religion protestante. La plupart étoient renfermées depuis plus de trente ans dans leur cloître. Elles mirent une journée entiere à aller de Genève à St. Julien, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Il seroit difficile de bien rendre leur surprise, & l'étonnement de ces bonnes claristes, lorsqu'elles se trouverent au milieu des champs. Elles prenoient les moutons pour des ours, & les bœufs pour des lions. Avant leur départ, Farel les exhorta avec beaucoup de zele, mais sans fruit, à se marier. Une de ces religieuses, nommée sœur Justie, a donné la relation de leur voyage, dans un petit traité intitulé: *Les commencemens de l'Herésie dans Genève.* Cet ouvrage est écrit avec une simplicité inimitable.